

ESSONNE ET HUREPOIX

ARCHÉOLOGIE ET NUMISMATIQUE MISCELLANÉES



MÉMOIRES ET DOCUMENTS
de la Société historique et archéologique
de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix

1998

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, DE L'ESSONNE ET DE L'HUREPOIX

Archives Départementales - 9 rue La Fayette - 91100 Corbeil-Essonnes

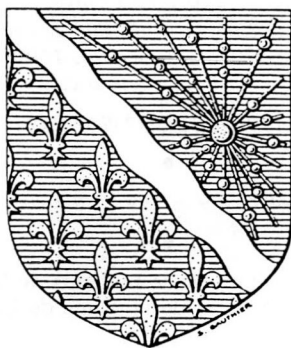
Monsieur M. BANIDE
35 AV^e François MOLÉ
92150 ANTONY

Docteur L.-L. ~~BANNER~~

MÉMOIRES ET DOCUMENTS
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
DE
L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

XVII

*Ouvrage publié avec le concours de la direction régionale
des Affaires culturelles (ministère de la Culture)
du département de l'Essonne et de la ville de Corbeil-Essonnes*



CORBEIL-ESSONNES

1998

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CORBEIL

BULLETINS

Année 1944	Année 1974	Année 1982	Année 1990
Année 1947	Année 1975	Année 1983	Année 1991
Année 1955	Année 1976	Année 1984	Année 1992
Année 1964	Année 1977	Année 1985	Année 1993
Année 1965	Année 1978	Année 1986	Année 1994
Année 1966	Année 1979	Année 1987	Année 1995
Année 1972	Année 1980	Année 1988	Année 1996
Année 1973	Année 1981	Année 1989	

Les bulletins antérieurs à 1955 sont soldés à 35 F.

Les autres bulletins sont vendus 75 F.



MÉMOIRES ET DOCUMENTS

XI – Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. – Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines (1975, 178 p., 20 pl.)*.

Prix : 75 Francs

XII – J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan (1979, 85 p., 22 pl.)*.

Prix : 35 Francs

XIII – J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838 (1983, 74 p., 10 pl.)*.

Prix : 35 Francs

XIV – J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Etampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Etampes de 1695 à 1789 (1988, 143 p., 26 ill.)*.

Prix : 75 Francs

XV – S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799 (1990, 160 p., 27 ill.)*.

Prix : 75 Francs

XVI – S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Île-de-France par les établissements religieux, XI^e-XIII^e siècles (1993, 160 p., 23 ill.)*.

Prix : 75 Francs

LIVRET DU CENTENAIRE (1996, 88 p., 23 ill.). Prix : 35 Francs



TABLE GÉNÉRALE 1895-1994 (1989 et 1997, 70 + 20 p.). Prix : 30 Francs



Nous disposons d'un important stock de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau :

N° 1, octobre 1947,	Prix.....	5 Francs
N° 2, janvier 1948,	Prix.....	5 Francs
N° 3, avril 1948,	Prix.....	5 Francs
N° 4, juillet 1948,	Prix.....	5 Francs
N° 5, décembre 1948,	Prix.....	5 Francs
N° 6, année 1949,	Prix.....	30 Francs
N° 7, année 1950,	Prix.....	30 Francs
Collection complète,	Prix.....	80 Francs



ESSONNE ET HUREPOIX

ARCHÉOLOGIE ET NUMISMATIQUE

MISCELLANÉES

MÉMOIRES ET DOCUMENTS
de la Société historique et archéologique
de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix

MÉMOIRES – VOLUME XVII

TABLE DES MATIÈRES

CAVAILLER (Paulette) – Préface	5
CLAUDE (Caroline) – L’inventaire du patrimoine archéologique de l’Essonne : un outil de connaissance et de préservation	7
GIGANON (Daniel) – Archéologie aérienne au sud-ouest de Paris	15
TABORIN (Yvette) – Les recherches concernant l’identification du territoire exploité par chaque groupe magdalénien à Étiolles	27
GOUSTARD (Vincent) et ORSSAUD (Dominique) – Diagnostic archéologique aux « prisons de la prévôté » de Montlhéry.....	33
NIQUET (Gérard) – Nouveau regard sur les monnaies d’Étampes	51

En couverture

Abbéville-la-Rivière – Enclos quadrangulaire près de la ferme de Quincampoix
(cl. Daniel Giganon, 1993)

© Société historique et archéologique
de Corbeil, de l’Essonne et du Hurepoix

Archives départementales, 9 rue La Fayette, 91100 Corbeil-Essonnes
1154 – ISSN – 368

Préface

Depuis 1993, année où nous avons distribué le volume XVI de nos *Mémoires* consacré à la savante étude de Simone Lefèvre sur l'aménagement du sud de l'Ile-de-France par les établissements religieux, nous n'avons pas eu la possibilité financière de publier un nouveau numéro de cette collection.

Attendre plus de cinq ans pour diffuser le tome XVII nous a paru inacceptable et, prenant le risque d'obérer le budget 1998, si les subventions exceptionnelles espérées ne nous sont pas allouées, nous avons décidé qu'il paraîtrait coûte que coûte, cette année.

Il rassemble, pour la première fois, des articles dont l'intérêt est essentiellement méthodologique :

– Caroline Claude explique en quoi consiste le travail d'élaboration de la carte archéologique départementale et son intérêt à la fois scientifique et de préservation.

– Daniel Giganon présente le résultat de sept ans de prospection archéologique aérienne. Cette méthode d'investigation dont nous avons parlé fréquemment dans nos bulletins depuis trente ans est à l'évidence une étape importante dans l'élaboration de la carte archéologie.

– Il est difficile d'aborder la préhistoire en Essonne sans évoquer les Magdaléniens d'Étiolles. Nous donnons, dans chacun de nos bulletins, le résultat de la dernière campagne de fouille sur ce chantier. Ici, Yvette Taborin expose le thème d'une recherche plus vaste qui dépasse le cadre restreint de ce site pour aborder l'histoire des civilisations.

– Sautant de la préhistoire au Moyen Age, Vincent Goustard et Dominique Orssaud, nous donnent le diagnostic archéologique qu'ils ont fait à la suite de sondages sur le terrain des prisons de la prévôté de Montlhéry. C'est un rapport très technique accompagné de plans précis tel qu'il doit être présenté au service régional de l'Archéologie. Dans nos bulletins annuels, nous nous efforçons de publier des comptes rendus moins détaillés, plus synthétiques, en un mot, plus faciles à lire pour les non-initiés. C'est donc son aspect de modèle pour les archéologues amateurs que nous retenons ici.

– Enfin, restant au Moyen Age, nous nous rendons à Étampes avec Gérard Niquet pour une leçon de numismatique, science trop peu représentée dans nos publications. C'est un texte savant, certes, mais non rébarbatif, car chaque type monétaire est présenté dans son contexte historique et économique. Des tableaux, des cartes, des dessins en rendent la lecture agréable. Nous avons-là encore un modèle pour les amateurs et collectionneurs de monnaies.

Paulette CAVAILLER

L'inventaire du patrimoine archéologique de l'Essonne : un outil de connaissance et de préservation

Pour un département soucieux de la sauvegarde de son patrimoine, l'élaboration d'une carte archéologique constitue un outil de connaissance, de recherche et de sensibilisation fondamentale. Sa réalisation permet, en effet, de faciliter la gestion, la préservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique et d'envisager la mise en œuvre d'un système de protection juridique ¹.

Un tel document est indispensable pour mener une politique cohérente en matière d'archéologie, ce qui est une des priorités du Conseil Général depuis 1994.

La réalisation de cet inventaire des sites archéologiques répond donc à de multiples nécessités et présente de nombreux avantages particulièrement en termes d'aménagement et d'urbanisation de l'Essonne pour la prise en compte et la préservation de ce patrimoine lors de l'élaboration de documents d'urbanisme.

Une première ébauche de carte archéologique, réalisée à partir du dépouillement des archives du Service régional de l'Archéologie d'Ile-de-France, avait été établie en 1984 par le Service départemental de l'Architecture de l'Essonne. Ce document nécessitait, en raison de nombreuses lacunes, une refonte complète.

Cet inventaire des richesses archéologiques du département est obligatoirement un travail de longue haleine car son champ d'application a été choisi le plus large possible. Il consiste en un recensement systématique, quel que soit le degré d'importance de l'information (site, indice de site, information historique ou découverte ponctuelle de mobilier), et diachronique (toutes époques : de la préhistoire à

1. *Un patrimoine à enrichir... Prospection et inventaire archéologique. Archéologie en Yvelines.* Versailles, Conseil général et Service départemental d'archéologie, 1990. Document de travail n° 2. – BLOUET (V.), SEILLY (M.-P.) et THION (P.), *Carte archéologique et gestion prévisionnelle du patrimoine dans Les Nouvelles de l'Archéologie*, Paris, 1991, n° 45, p. 17-18.

				SITE			
N° fiche Essonne		Z	N° SRAIF	Datation n° 1			
91 2 16 386 03			01 AH	gallo-romain			
Commune				MENNECY			
Lieu-dit adresse		les Vingt Arpents		Localisation Précise			
cadastré		année :	section :	parcelle :			
Coordonnées X		Y	rayon	100m	NGF	84	
Encadrement		x1	x2	x3	x4		
		y1	y2	y3	y4		
Nature du site en surface/enfouï				état actuel du site : inconnu			
Fiabilité <i>Certain</i>							
Mots clés occupation							
<input type="checkbox"/> indéterminée <input type="checkbox"/> habitat groupé <input type="checkbox"/> architecture civile <input type="checkbox"/> funéraire <input type="checkbox"/> structure <input type="checkbox"/> fortification <input type="checkbox"/> architecture militaire <input type="checkbox"/> mégalithe <input type="checkbox"/> mobilier <input type="checkbox"/> édifice religieux <input type="checkbox"/> structure agraire <input type="checkbox"/> marque ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> habitat isolé <input type="checkbox"/> artisanat <input type="checkbox"/> communication <input type="checkbox"/> Autre...							
mots-clés		Villa					
description		L'emplacement d'une villa a été reconnu en décembre 1965 au lieu-dit "les Vingt Arpents". Ce bâtiment de plaine orienté est-ouest, de 40 m sur 20 environ, se trouvait à proximité de deux anciennes voies importantes : le Grand Chemin de Corbeil à La Ferté-Alais et le Chemin de MenneCY à Melun et d'un axe secondaire Corbeil-Milly par Mondeville. Il a restitué des moellons de substructions, des fragments de céramique, e."					
mots-clés		Moellons, céramique, tuiles					
description		Céramique commune, sigillée d'Argonne					
datation niv. 2		Gallo-romain, Bas-Empire					
		cause découverte		approche archéologique		auteur découverte	
		Prospection au sol		Ramassage		WAGNEUR	
						1964-1965	
		bibliographie					
		BSHACHEL (1966), 1967 Rapport Wagneur, 1966					
		illustrations					
		rens. Administratifs					
		Observations					
		saisie par : Caroline Claude		le 13/09/1996		modifiée le 14/03/1997 par :	

l'époque moderne). Les nombreuses informations collectées par les associations locales et transmises au Service du Patrimoine complètent l'inventaire archéologique départemental.

Chaque commune de l'Essonne est traitée indépendamment. Le choix de la commune sur laquelle va s'effectuer le recensement des sites est en partie déterminé par les demandes des collectivités locales lors des révisions de POS ou lors d'aménagements. La confection d'un tel document fait appel à plusieurs méthodes : recherche documentaire, prospections au sol et aérienne, découvertes fortuites.

Une des premières étapes pour la réalisation de cet inventaire est donc de dépouiller l'essentiel de la documentation existante et d'en réaliser une synthèse. Cette documentation est très diverse et conséquente : sources imprimées ou manuscrites, périodiques (le bulletin de la SHACEH est riche de ce type d'informations), ouvrages spécialisés (rapports de fouilles préventives), études historiques (anciennes et récentes) et inventaires anciens de collections privées ou publiques.

Les cartes et plans anciens (plan d'intendance, plan terrier, cartes des Chasses du roi, carte de Cassini, plans de Trudaine...) sont une mine de renseignements pour la connaissance de l'organisation ancienne du paysage et du parcellaire, sur la présence d'anciens chemins, pour la localisation d'édifices aujourd'hui disparus. Ainsi la carte des Chasses du Roi a révélé la présence à Corbeil-Essonnes d'un moulin à vent près du lieu-dit « le Pressoir Prompt ». Cette présence semble être confirmée par une lettre de 1767 autorisant « ledit Hulot à y édifier et construire un moulin à vent à faire farine »².

Les cartes et plans anciens fournissent aussi avec le cadastre napoléonien (premier quart du XIX^e siècle) de nombreux toponymes dont certains peuvent indiquer une ancienne occupation : « la Pierre Levée » (monument mégalithique ?), « les Terres Noires » et « les Romaines » (occupation antique), « la Tuilerie » et « le Fourneau » (activités artisanales).

Sur les cartes plus récentes (IGN et géologique), de nombreux micro-reliefs sont figurés permettant la localisation de sites particuliers comme les fortifications de terre. Sur les cartes géologiques, les buttes stampiennes (souvent occupées à l'époque préhistorique) apparaissent très distinctement. Ainsi celles de Vert-le-Grand (buttes de Montaubert et de Brazeux), d'Écharcon, de Mennecy (buttes de la Garde) et du Coudray-Montceaux (butte des Quatre Vents) ont toutes les cinq révélé des vestiges mobiliers du Paléolithique (essentiellement des silex taillés). Ce type de carte fait aussi apparaître les gisements d'argile près desquels ont pu s'implanter des installations

2. Arch. dép. Essonne, 17 H 4.

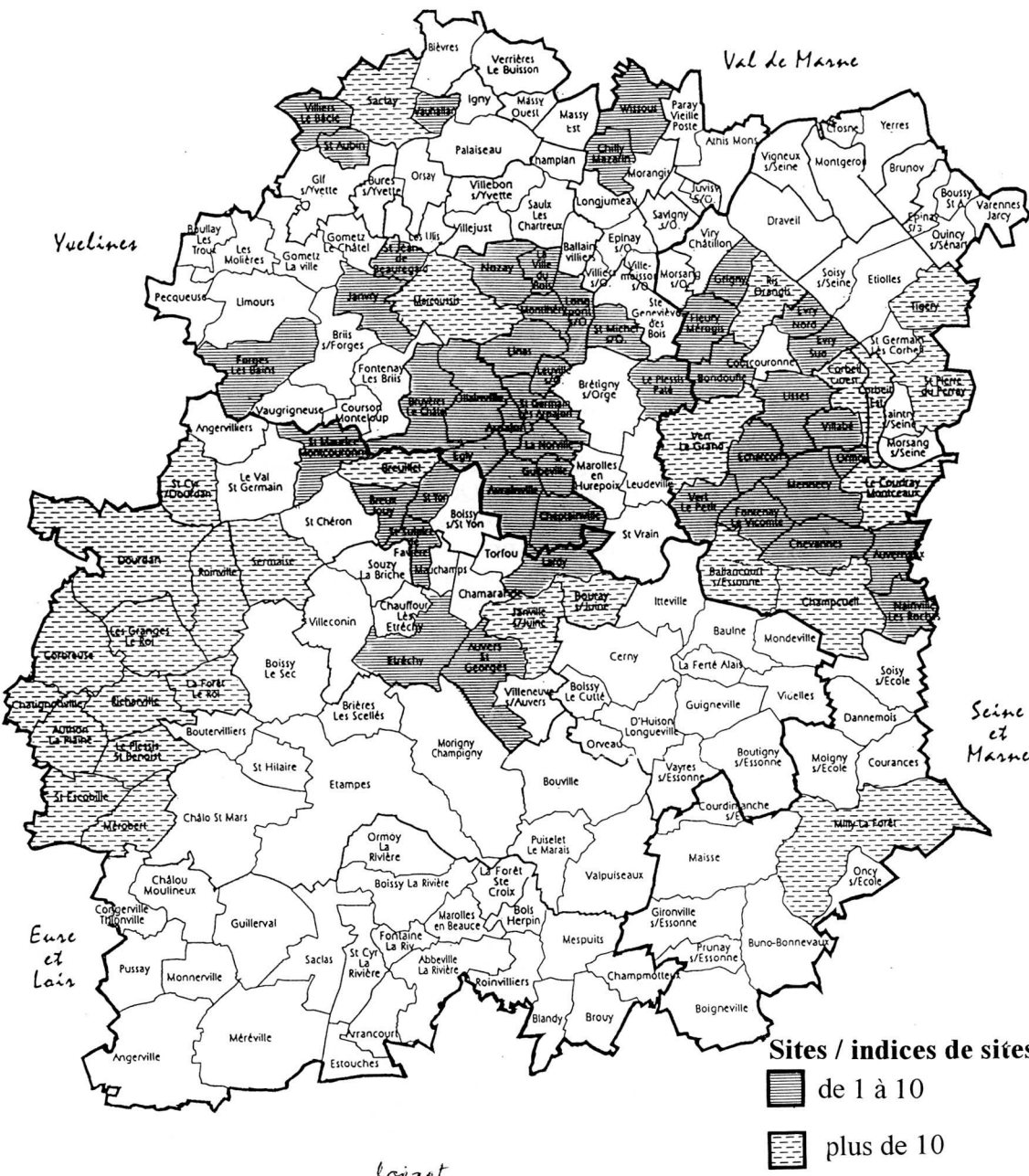
potières. La vallée de l'Orge où affleure de l'argile plastique a depuis l'époque gallo-romaine été occupée par des ateliers de potiers (Dourdan, Roinville-sous-Dourdan, Sermaise, Saint-Chéron). L'observation de ces différentes cartes permet d'orienter thématiquement les prospections pédestres.

L'étape suivante consiste à effectuer des prospections au sol ou aérienne. Les photographies prises lors de vols aériens révèlent à certaines saisons des anomalies correspondant à des vestiges enfouis (fossés, murs...). Les variations de croissance des végétaux entraînent des nuances de teinte : à l'emplacement de murs, les céréales ont plus de mal à pousser qu'au-dessus de fossés qui gardent l'humidité. Vus du ciel, ces anomalies s'organisent et deviennent identifiables comme enclos, murs de villa ou fossés... Il est nécessaire de procéder, après la découverte de sites par prospection aérienne, à une prospection pédestre pour authentifier et dater ces vestiges.

Les prospections pédestres sont aussi nécessaires pour connaître l'état de conservation des vestiges identifiés lors de la recherche documentaire et en vérifier l'authenticité. Quand elles sont menées de manière systématique, les prospections au sol réalisées après les labours permettent de découvrir de nouveaux sites. Les labours profonds remontent à la surface des fragments de tessons de céramiques, de tuiles, de verres, de moellons, des silex taillés, des haches polies, etc. révélant la présence de sites. La concentration plus ou moins dense de ces vestiges mobiliers donne le degré d'importance du site. Malheureusement, si les labours renseignent sur la présence de vestiges archéologiques, ils sont aussi souvent très destructeurs. De plus, ce type de prospection n'est valable qu'en milieu cultivé. Les sites plus profondément enfouis et ceux situés en forêt échappent à ce genre de recherche.

Jusqu'à présent, les découvertes réalisées lors de prospections aériennes ou au sol ont été le fait de recherches entreprises par des prospecteurs relevant ou non d'associations historiques locales. Leur contribution est indispensable à l'élaboration de la carte archéologique. La collaboration avec les chercheurs locaux permet aussi de préciser l'emplacement de vestiges d'édifices disparus difficiles à localiser. Ainsi, lors de l'élaboration de la carte archéologique de la commune de Mennecy, l'association « Mennecy et son histoire » nous a précisé, entre autres choses, l'emplacement de l'ancien hameau de Villeroy, avec son église, totalement disparu à l'époque moderne.

Mais quelque soit le type de prospection engagée, les sites alors découverts ne représentent qu'une faible proportion des richesses archéologiques d'un terroir. Le potentiel archéologique n'est exhaustivement révélé que lors de sondages systématiques entrepris préalablement à des aménagements lourds tels que : autoroute, tracé de



lairet

État d'avancement de la carte archéologique.

TGV, de voirie, création de ZAC... Ces prospections mécaniques qui consistent à sonder 5 à 9 % d'une surface donnée ont révélé qu'environ seulement 10 % des sites avaient été repérés par prospection traditionnelle (au sol, en archives...).

Afin d'en simplifier la gestion, la masse des données recueillies est saisie sur des fiches d'enregistrement. Le modèle de fiche d'inventaire synthétise les données récoltées pour tout site, indice de site ou découverte ponctuelle de mobilier. Cette fiche comporte la localisation géographique du site (aussi précise que possible, en coordonnées Lambert), la nature du site (enfoui ou en élévation), son état actuel (conservé ou détruit), la cause de sa découverte (travaux publics, prospections, sondages archéologiques, recherche en archives), sa description et sa datation ainsi que les sources consultées. Parallèlement à la saisie informatique de toutes ces données, la cartographie de chaque commune est effectuée, pour l'instant, manuellement. Un exemple de carte est présenté en annexe : ce type de carte correspond à celui élaboré pour les communes désirant inscrire des sites à leur POS ou simplement connaître les richesses de leur sous-sol.

Jusqu'à présent, 75 communes ont fait l'objet d'un inventaire systématique ce qui représente plus d'un millier de fiches. Ces premiers résultats ont déjà révélé de nombreux sites archéologiques inédits. Si le recensement des sites archéologiques sur ces communes a été réalisé le plus exhaustivement possible, il reste néanmoins ouvert car constamment enrichi de nouvelles découvertes.

La carte archéologique n'est pas seulement un outil de gestion du patrimoine mais aussi un outil de préservation. La prise en compte de la protection du patrimoine archéologique est en effet prévue dans différents textes réglementaires (code de l'urbanisme). La carte archéologique permet alors de définir des zones à risque qui peuvent être mentionnées sur des projets d'aménagement (ZAC, parking, voirie...) ou sur des documents d'urbanisme (POS, Schéma directeur). Il est alors possible de programmer, bien en amont des travaux, des interventions archéologiques (diagnostic, fouille préventive), l'intégration des vestiges au projet ou la suppression de ce dernier si les découvertes méritent d'être conservées.

La carte archéologique est aussi un outil précieux pour réaliser des synthèses thématiques ou régionales et pour définir de nouveaux programmes de recherches avec les différents partenaires intéressés (Université, CNRS, associations historiques, Service régional de l'Archéologie, chercheurs bénévoles...).

Caroline CLAUDE

Archéologue. Conseil général de l'Essonne

DICAS-Service du Patrimoine Historique et Archéologique

Archéologie aérienne au sud-ouest de Paris

Sept années se sont déjà écoulées depuis la parution d'un bref compte rendu de mes prospections aériennes ¹. Le moment est donc venu de présenter un peu plus longuement ces découvertes.

Les survols à basse altitude par avion d'aéro-club, que j'ai entamés bénévolement dès l'été 1975, ont permis de constituer une photothèque du sud-ouest du Bassin Parisien riche de plus de 4 000 clichés, dont 55 % concernent le département de l'Essonne, le reste, par ordre décroissant, intéressant les Yvelines, l'Eure-et-Loir, ainsi que le nord du Loiret.

Ce type de recherche a pour but principal de compléter le recensement des gisements archéologiques existants, d'assurer la protection de ce patrimoine enfoui, particulièrement vulnérable, et de faciliter les fouilles préventives lorsque les vestiges sont directement menacés par un projet d'urbanisation.

Des survols répétés, à des saisons différentes, sont indispensables afin, d'une part, de compenser la mauvaise qualité technique de certains clichés réalisés dans des conditions météorologiques défavorables, d'autre part, de préciser la nature et l'étendue des sites qui se révèlent au fil des ans, par des indices fragmentaires qu'il est nécessaire de regrouper pour une étude globale du territoire considéré.

Avant d'aborder la sélection de diapositives aériennes de l'Essonne qui va suivre, rappelons brièvement (car déjà décrits par de nombreux auteurs), les principaux phénomènes révélant à l'observateur aérien les vestiges enfouis dans le sol, les fossés comblés, les parcelles et, plus généralement, les paysages anciens disparus de la carte.

Des « corps étrangers » présents sous la surface d'un terrain gênent ou favorisent le développement de la végétation : croissance plus rapide sur d'anciens fossés, plus lente au-dessus des fondations, ver-

1. *Bulletin de la SHACEH*, 96^e année, 1990, p. 117-118, pl. XXII. Voir également : *Bulletins de la SHACEH*, 85^e Année, 1979, p. 57-58 et 89^e Année, 1983, p. 89-91.

sement des céréales (après un orage par exemple) à l'emplacement des structures empierrées. Ces phénomènes, vus d'avion, apparaissent sous forme de micro-reliefs surtout en lumière rasante ; le mûrissement plus ou moins rapide des plantes en fonction d'une déficience ou d'une augmentation de l'humidité du sol détermine des colorations différentes à l'aplomb des substructions ou des creusements anciens.

En hiver, sur des terrains labourés, les vestiges archéologiques se signalent par des remontées de pierres, des taches d'humidité anormales et des lignes de rosée ou de gelée blanche.

Mais toutes ces anomalies sont extrêmement fugaces et leur interprétation nécessite une longue pratique afin de distinguer les indices véritablement archéologiques des traces résultant de travaux modernes ; par ailleurs, la datation relative des structures photographiées implique obligatoirement des vérifications sur le terrain (prospections au sol au moment des labours, complétées, le cas échéant, par des sondages), l'étude de la toponymie et la consultation des anciens documents cartographiques (en particulier, les cadastres napoléoniens et les plans d'intendance du XVIII^e siècle).

1. ABBÉVILLE-LA-RIVIÈRE² – Site 91 001 006, juin 1989.

Enclos fossoyés rectangulaires (dont un à séparation interne) et mares faisant partie, probablement, d'une ferme d'époque gauloise.

2. ABBÉVILLE-LA-RIVIÈRE² – Site 91 001 009, juin 1993.

Au soleil couchant, apparition d'un enclos quadrangulaire, près de la ferme de Quincampoix.

3. BROUY³ – Site 91 112 004, juillet 1991.

Entre Mespuits et Brouy : enclos rectangulaires imbriqués et fosses.

4. CORBREUSE⁴ – Site 91 175 003, mai 1985.

Traces multiples sur des parcelles labourées : structure circulaire (enclos funéraire ?, motte féodale ?, ancien moulin ?), enclos rectangulaire, taches cendreuse (défrichement ou incendie de bâtiments construits en matériaux périssables), ancien chemin.

2. Arrt d'Étampes, canton de Méréville.

3. Arrt d'Évry, canton de Milly-la-Forêt.

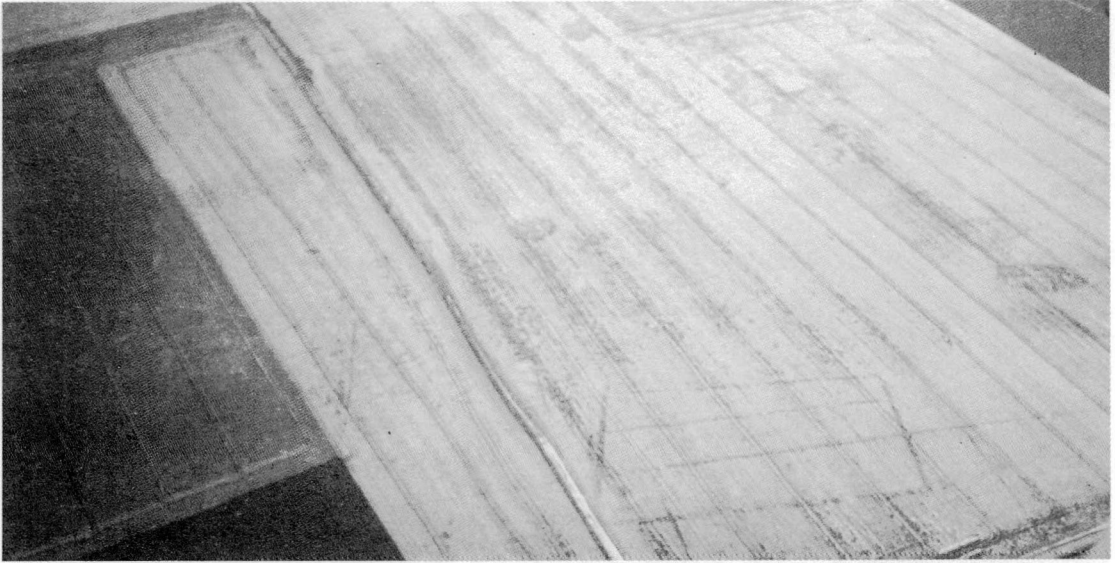
4. Arrt d'Étampes, canton de Dourdan.



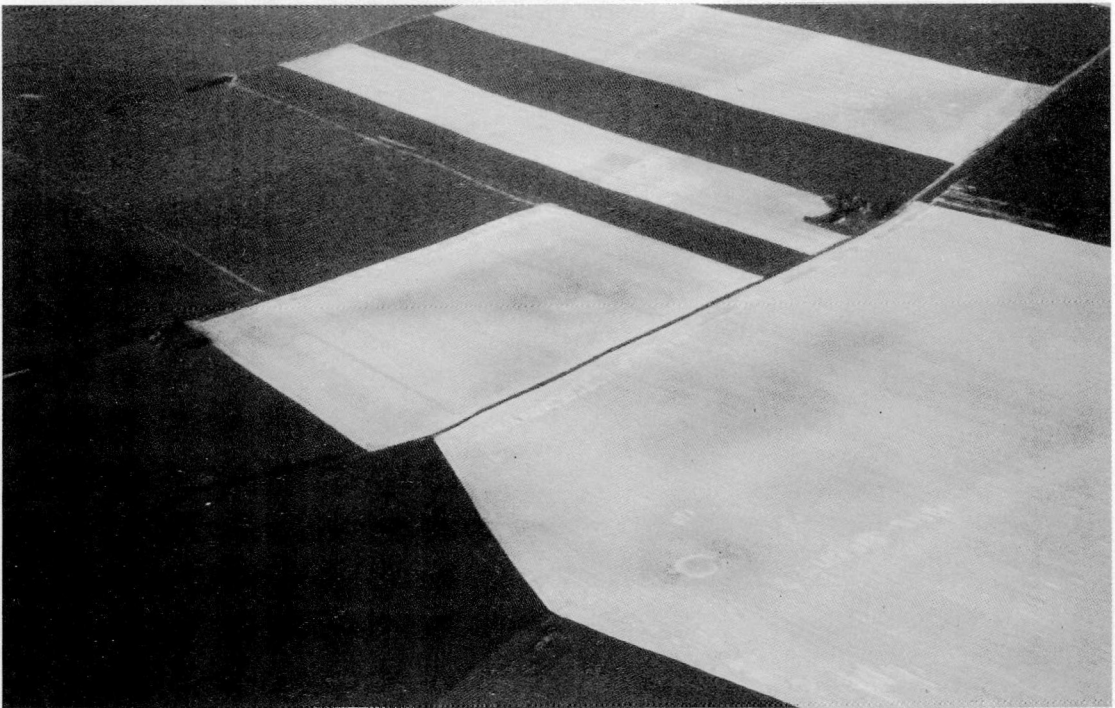
1. Abbéville-la-Rivière. Enclos rectangulaires.



2. Abbéville-la-Rivière. Enclos quadrangulaires.



3. Brouy. Enclos rectangulaires et fosses.



4. Corbreuse. Traces diverses.



5. Étampes. Villa de Villesauvage.



6. Étampes. Fossés et chemins.

5. **ÉTAMPES** ⁵ – Site 91 223 001, juin 1990.

Villa gallo-romaine de Villesauvage (fin I^{er} siècle au IV^e siècle après J.C.). C'est l'établissement agricole antique le mieux connu du département ; il a été photographié à de nombreuses reprises ⁶.

Sur ce cliché, les bâtiments agricoles de la villa (« pars rustica ») ressortent beaucoup mieux que ceux de la partie résidentielle situés de l'autre côté de la route ; au premier plan : réapparition du lit d'un ruisseau.

6. **ÉTAMPES** ⁵ – Site 91 223 010, février 1992.

A l'ouest du hameau de La Montagne : fossés circulaires et anciens chemins visibles dans une parcelle labourée.

7. **LA FORÊT-LE-ROI** ⁴ – Site 91 247 001, juillet 1992.

« Fanum » (petit temple rural gallo-romain) ; sanctuaire carré entouré d'une galerie, dépendant d'un grand domaine édifié vraisemblablement au début du II^e siècle, perdurant jusqu'à l'époque mérovingienne.

8. **LA FORÊT-SAINTE-CROIX** ² – Site 91 248 001, juin 1986.

Grande structure gallo-romaine demi-circulaire avec construction interne (théâtre ?) I^{er}-II^e siècles après J.-C.

9. **GIRONVILLE-SUR-ESSONNE** ³ – Site 91 272 003, juin 1990.

Encadrée par l'ombre des nuages, on distingue une ferme gauloise dans un enclos précédé d'un grand mur avec porche d'entrée.

10. **LES GRANGES-LE-ROI** et **RICHARVILLE** ⁴ – Site 91 284 003, juin 1996.

Établissement agricole de La Tène Finale se signalant par un enclos hexagonal (visible en partie), avec mares et fosses ; près de la ferme moderne : enclos carré.

11. **LIMOURS** ⁷ – Site 91 338 001, juillet 1993.

Trace d'un bâtiment rectangulaire comportant plusieurs pièces (proche de la ferme du Pommeret) ; les prospections au sol n'ont pas

5. Chef-lieu d'arrondissement.

6. Le premier, Daniel JALMAIN a publié ce site dans nos *bulletins* de 1965, p. 85-86, pl. III et 1968, p. 67-68, pl. VII.

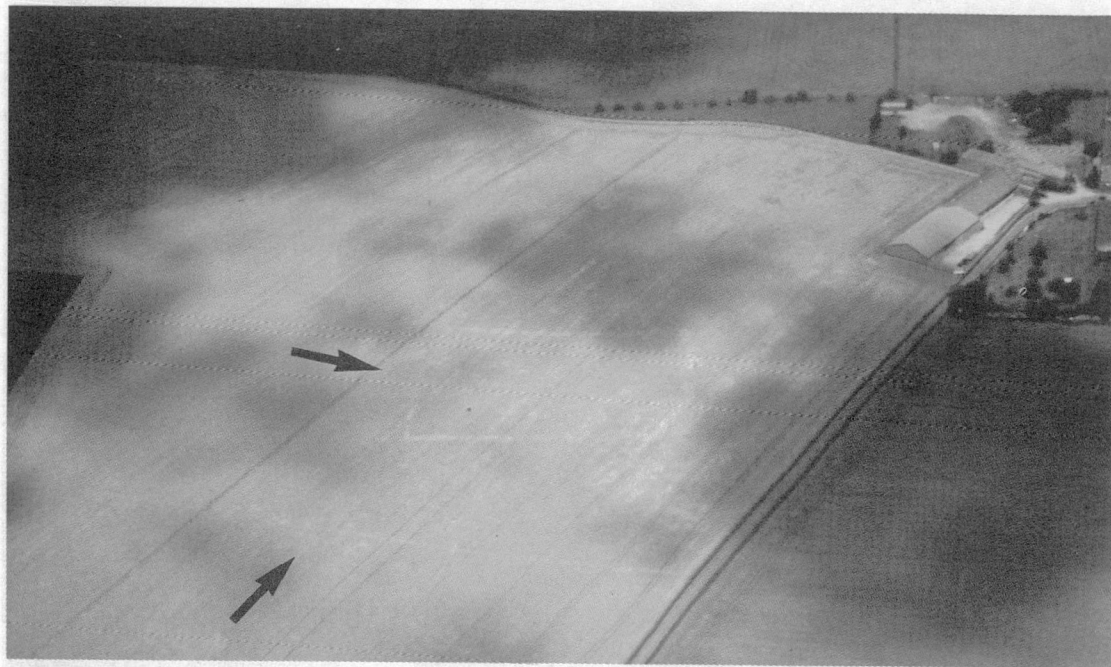
7. Arrt de Palaiseau, chef-lieu de canton.



7. La Forêt-le-Roi. Fanum.



8. La Forêt-Sainte-Croix. Théâtre ?



9. Gironville. Ferme gauloise.



10. Les Granges-le-Roi et Richarville. Établissement agricole gaulois.

encore livré d'informations sur sa datation mais un document du XII^e siècle signale, dans ce secteur, la présence d'une « grange » qui dépendait de l'abbaye des Vaux-de-Cernay.

12. MESPUIITS² – Site 91 399 002, juin 1989.

Bâtiment résidentiel gallo-romain (II^e au IV^e s. après J.-C.) à l'intérieur d'un enclos carré lui-même inclus dans un secteur délimité par un grand fossé arrondi. Entre l'enclos et ce fossé, on distingue les traces d'une ferme indigène de La Tène Finale.

Un plan du XVIII^e siècle indique, à l'emplacement du bâtiment, un bois recouvrant probablement ces ruines antiques.

13. MESPUIITS² – Le même site photographié en janvier 1981.

Les fondations du bâtiment résidentiel en pierres, réapparaissent grâce au labourage.

14. PECQUEUSE⁸ – Site 91 482 002, juin 1996.

Enclos rectangulaire (protohistorique ?) traversé par un chemin récent.

15. LE PLESSIS-SAINT-BENOIST⁴ – Site 91 495 001, juin 1986.

Grande villa gallo-romaine (II^e-V^e siècle) dont on ne distingue que quelques bâtiments.

16. SAINT-ESCOBILLE-AUTHON-LA-PLAINE⁴ – Site 91 547 001, août 1985.

Série de fossés circulaires de l'Age de Bronze.

L'intérêt des prises de vues aériennes à basse altitude pour la connaissance et la protection des vestiges de notre passé proche ou lointain n'est plus à démontrer. Il reste à mettre en place une certaine coordination entre les prospecteurs aériens survolant la même région afin d'accroître l'efficacité de ces recherches et de mieux diffuser l'information.

Un premier pas dans cette direction a été fait en juin 1996 grâce à l'organisation, par le Service Régional de l'Archéologie, d'une réunion des archéologues aériens d'Ile-de-France.

Daniel GIGANON

8. Idem, canton de Limours.



11. Limours. Bâtiment non identifié.



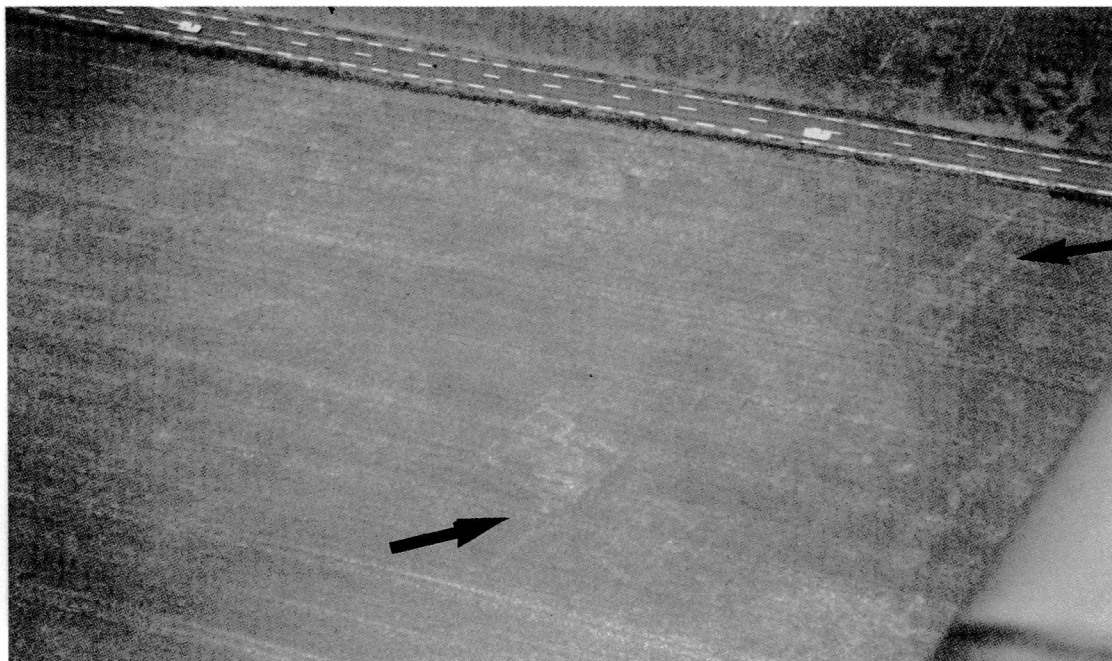
12. Mespuits. Habitation gallo-romaine et traces d'une ferme gauloise.



13. Mespuits. Habitation gallo-romaine.



14. Pecqueuse. Enclos rectangulaire.



15. Le Plessis-Saint-Benoît. Villa gallo-romaine.



16. Saint-Escobille et Authon-la-Plaine. Fossés circulaires.

Les recherches concernant l'identification du territoire exploité par chaque groupe magdalénien à Étiolles ¹

Le gisement d'Étiolles provoque tout naturellement des questions relatives à sa possible insertion dans un système socio-économique construit sur un territoire, familier ou simplement connu, dont il n'occuperait qu'un de ses lieux d'installations temporaires parmi bien d'autres.

Plusieurs arguments apparus à Étiolles engagent la recherche vers une vision dynamique des relations qu'un groupe peut établir avec un espace élargi qu'il ne s'est pas nécessairement approprié mais qu'il fréquente au gré de ses besoins ou de son plaisir.

L'un des arguments forts est donné par le passage, à Étiolles, de groupes qui ont périodiquement construit des campements sur de larges surfaces, au même endroit à quelques centaines de m² près, et ceci pendant un temps assez long pour être rythmé par de nombreuses crues de la Seine. Les fouilles de ces dernières années ont été particulièrement démonstratives sur la fréquence des réoccupations.

Le gisement d'Étiolles témoigne donc d'un peuplement momentanément local et important. Sans pouvoir malheureusement estimer valablement le nombre d'individus, on perçoit la diversité des personnes à travers la diversité de leurs actes : compétences et savoir-faire non comparables, installations contemporaines non semblables, organisation globale du campement qui répond à des besoins variés, non-équivalence quantitative de l'investissement dans les diverses catégories d'activités exécutées dans les unités d'habitation contemporaines. Toutes ces constatations plaident en faveur d'un groupe composé de plusieurs familles qui s'installent à proximité les unes des autres et vont vivre en communauté. Les mouvements d'objets et de personnes (cas du tailleur de U5 qui se déplace en P15), entre les foyers, ajoutent un bon argument à l'idée de communauté.

1. Essonne, arrt d'Évry, canton de Saint-Germain-lès-Corbeil.

Ce fait induit l'existence d'un territoire fréquenté de façon récurrente, assez ample et diversifié pour permettre à la société de s'organiser en groupes importants, ce qui, si on en juge par les grands gisements du Bassin parisien, pourrait être un comportement social habituel et permanent.

Les groupes magdaléniens qui ont séjourné à Étiolles, vers 12 000 avant J.-C. appartenaient à une tradition culturelle très forte et beaucoup plus ancienne dont l'origine est sans doute à situer à l'ouest de la France, en Charente et Périgord. D'après le nombre de gisements retrouvés, l'épaisseur des couches dans les abris-sous-roche de l'ouest, la richesse des vestiges, il est hautement probable que l'équilibre techno-économique de la culture magdalénienne a eu pour conséquence une augmentation démographique. La durée de l'épanouissement de cette culture a été brève par rapport aux longues durées de celles qui la précèdent, aurignacienne et gravettienne, (sauf la solutréenne). Le Magdalénien est identifiable pendant 2 500 ans, l'Aurignacien a bien duré 8 000 ans et le Gravettien, surtout en Europe centrale plus d'une dizaine de milliers d'années.

Pendant cette durée relativement courte, l'expansion territoriale des Magdaléniens s'est manifestée comme un phénomène continu, essaimant des groupes, peut-être de quelques personnes, mais porteurs d'une culture attrayante. La prudence scientifique veut qu'on ne puisse aucunement affirmer des mouvements de groupes humains partant vers de nouvelles terres, mais il suffit de contaster des habitudes identiques, des savoir-faire issus de mêmes connaissances techniques, des panoplies d'armes et d'outils semblables, une tendance affirmée vers la parure et l'art pour soutenir la notion d'expansion culturelle.

Si les caractéristiques culturelles ont gardé une homogénéité et une vitalité aussi nettes depuis les Asturies jusqu'à la Thuringe, c'est que l'expansion a essaimé en créant des aires de concentration, véritables relais d'où elle se répandait à nouveau dans d'autres directions. Lorsque l'on compare ces centres de culture magdalénienne, il apparaît des aspects communs dans le choix des régions, leurs dimensions, la direction privilégiée de leurs relations plus lointaines, un peu comme si un certain type de territoire était nécessaire à la vie du groupe.

Tous les peuples chasseurs-cueilleurs ont besoin d'un territoire de subsistance où le gibier soit abondant et renouvelé. Tous les tailleurs de silex connaissent de nombreux gîtes de matériaux lithiques. Tous ont besoin d'un territoire où les relations humaines offrent une certaine sécurité et où se nouent des échanges de biens et de personnes avec d'autres groupes. Enfin, tous ont besoin de connaître l'origine lointaine de matières premières ou d'objets rares qu'ils souhaitent se

procurer par eux-mêmes ou par échanges. D'autres espaces doivent être connus mais sans nécessairement être parcourus, ceux dont la mémoire est entretenue par les mythes. Ainsi, les chasseurs, pour répondre à leurs besoins sociaux-économiques, connaissent des aires géographiques qui ne se recouvrent pas nécessairement, soit en les parcourant physiquement, soit à travers les contacts établis avec d'autres groupes, soit en les mémorisant de façon légendaire.

Le territoire existait mais comment définir ses limites ? Les moyens actuels des recherches en cours se fondent sur l'origine de tout objet allogène, sur l'identité des techniques et de leur exécution, sur la présence d'objets complexes semblables et enfin sur l'usage des mêmes thèmes d'expression artistique. Ce dernier argument n'est malheureusement pas vraiment exploitable dans le Bassin parisien.

Les préhistoriens restent modestes dans la compréhension des territoires des groupes qu'ils étudient. Le plus accessible est celui qui correspond à la concentration des gisements d'une même culture. Par exemple, les Magdaléniens de la vallée de l'Ariège, de la côte cantabrique, du Bassin parisien. Dans chaque cas, un certain nombre d'occupations rapprochées dans le temps et dans l'espace induit la fréquentation habituelle d'une aire limitée. L'analyse des restes de faune, d'outillage, d'armement, d'objets divers donne à ces occupations un air de famille. Les cas où la contemporanéité d'occupations différentes est attestée sont très rares sauf à Étiolles et à Pincevent² car la mise en évidence d'installations simultanées dépend des conditions de conservation et de fouille.

Donc la fréquentation, par des groupes de même culture, d'une aire assez bien délimitée par la concentration des gisements pourrait être la marque d'un territoire à fonction économique de base, c'est-à-dire susceptible de fournir gibier et silex. C'est donc le territoire de subsistance, très bien connu dans toutes ses potentialités et souvent parcouru.

Lorsque l'on compare les aires géographiques définies par la concentration des gisements magdaléniens, des aspects semblables apparaissent. Des vallonnements plus ou moins prononcés, des petites vallées débouchant sur celles de grandes rivières, des petites ensembles retirés mais proches de grands dégagements qui communiquent aisément entre eux. Dans le Bassin parisien, leur aire familière est constituée par une partie du réseau hydrographique de la Seine haute et moyenne, depuis la basse vallée de l'Yonne jusqu'à la moyenne vallée de l'Oise. Dans les Cantabres, les petits fleuves qui descendent de la montagne sur 5 km avant de se jeter dans l'Atlantique sont les

2. Seine-et-Marne, arrt de Provins, canton de Montereau-Fault-Yonne, commune de La Grande-Paroisse.

lieux privilégiés des principaux gisements. En Ariège, en Périgord, en Thuringe, les mêmes reliefs géographiques sont recherchés. Terres favorables aux gibiers ou mieux configurations familières aux groupes magdaléniens dont l'origine se situe dans ces vallées étroites mais non fermées des bassins de la Vézère et de la Charente ?

Pour maintenir leur organisation en équilibre et pour tout simplement survivre, ces groupes exploitaient nécessairement ce territoire de façon non aléatoire. Leur organisation devait être assez rigoureuse pour ne pas manquer d'un bien indispensable. Le mode d'exploitation peut apparaître dans le choix même du territoire qui peut englober des gîtes à silex, à coquillages ou à ocre, ou encore être favorable à la chasse d'une espèce particulière. Avant toute proposition de mode d'exploitation, il faut retrouver les lieux d'origine des objets locaux allogènes.

Le silex a toujours été abondamment utilisé mais son poids constituait un désagrément s'il fallait le transporter en quantité. Donc la plupart des gisements sont établis dans des régions où le silex local est assez bien exploitable, du moins pour l'usage ordinaire (grattoirs, burins, lames-couteaux...). Parfois, il est médiocre et certaines armatures sont faites d'un silex de provenance un peu plus éloignée mais dont les gîtes sont encore situés dans le territoire familial. Il est des gisements qui témoignent d'une parfaite connaissance des possibilités géologiques que recèle le territoire. Étiolles en est un exemple fameux, puisque les niveaux des calcaires de Champigny qui ont produit l'excellent silex d'eau douce tertiaire, affleurent dans l'entaille du ruisseau qui traverse le site. Ce détail devait être fixé dans la mémoire collective des groupes pendant une longue durée.

Très intéressante dans la recherche des territoires connus est la présence de silex qui ne provient pas du territoire immédiat, qu'il s'agisse comme à Étiolles de silex que les arrivants apportaient dans leurs bagages et que l'on retrouve toujours associés au début de l'installation ou de rares silex intrusifs, venus avec un visiteur ou apportés par un membre du groupe revenant d'un périple.

Ces silex ont fait l'objet d'une recherche d'identification, d'abord par l'analyse des micro-organismes (travail de Manuelle Mauger), puis par celle des éléments-traces chimiques (thèse en cours de Stéphanie Consigny). Les résultats ont apporté les moyens d'un diagnostic de la matière lithique utilisée à Étiolles concernant sa période de formation géologique et révélant une caractéristique chimique particulière du silex. Le second volet de cette recherche de l'identification de l'origine du silex est celui de la disponibilité régionale des gîtes susceptibles de fournir ces silex particuliers. La difficulté n'est pas insurmontable grâce à la formation géologique relativement simple du Bassin parisien mais elle demande un investissement long. Les résul-

tats de la thèse de Stéphanie Consigny seront connus après sa soutenance. Pour l'instant, il apparaît des différences importantes dans l'apport des silex allogènes, différences qu'il faudrait corréliser avec celles constatées dans l'intensité des autres activités et surtout avec cette hiérarchie apparente entre l'importance des installations au sein d'un même campement.

L'origine des objets allogènes, à Étiolles et dans les principaux gisements magdaléniens du Bassin parisien, est un des thèmes majeurs étudiés dans le cadre de diplômes universitaires et d'articles. Le silex constitue la principale source de renseignement mais l'ocre et les coquillages apportent aussi une bonne contribution.

La présence d'ocre loin de ses sources constitue un sujet de recherche difficile et nouveau. Les unités d'habitation retrouvées à Étiolles en 1996 et 1997 en livrent des quantités importantes. La recherche du traitement de l'ocre par chauffage n'a pas encore été tentée bien que la méthode d'analyse vienne d'être mise au point. Les gîtes d'ocre sont périphériques au Bassin parisien et peuvent donc prétendre constituer un bon argument à la fréquentation d'un vaste territoire.

Les coquillages font parler d'eux depuis qu'en 1996 et 1997 des fragments de moule marine ont été recueillis près du foyer D71 d'Étiolles. Jusqu'à cette date, tous les coquillages examinés et provenant des principaux gisements magdaléniens du Bassin parisien étaient pratiquement locaux (à 80 km près). Ils étaient issus des niveaux de l'Eocène, surtout du Lutétien inférieur et moyen et de l'Auvervien-Bartonien, où leur présence est fréquente. Or, ces fragments de moule appartiennent à une forme non fossile, ce qui ouvre très largement le territoire connu des occupants de D71 vers l'Atlantique ou la Méditerranée. J'ose une hypothèse de contacts avec les groupes magdaléniens installés à la même époque en Suisse ou en Rhénanie qui possédaient, entre autres coquillages, les célèbres *Homalopoma sanguineus* L. exclusivement méditerranéens et non fossiles. Ce sujet mérite une enquête sur les autres éléments de comparaison qui uniraient les Magdaléniens du Bassin parisien à leurs voisins de Suisse.

L'identité des techniques est un moyen de reconstituer l'homogénéité culturelle sur un territoire défini. Les habitudes sont perpétuées par l'apprentissage. Les études actuelles, non achevées, montrent une réelle unité dans la production des supports laminaires dans le plus grand nombre de gisements magdaléniens du Bassin parisien, mais le changement s'annonce discrètement dans certaines unités d'occupation dont sans doute C76 d'Étiolles (démonté cette année). Ces caractéristiques nouvelles constitueront un bon moyen d'individua-

liser les groupes et donc de distinguer plus finement les territoires qui leur sont familiers.

La durée de la fréquentation d'Étiolles a été assez longue pour que les territoires des groupes successifs aient été géographiquement différents et que leur exploitation n'ait eu ni les mêmes finalités, ni les mêmes rythmes de parcours. Ce problème reste sans réponse car les datations sont loin de permettre une approche synchronique mais l'évolution que l'on perçoit dans les techniques de débitage est un bon indice de la transformation culturelle qui a logiquement des répercussions sur l'exploitation du territoire.

Ainsi, il n'est pas possible dans l'état de nos connaissances de proposer un unique territoire d'exploitation pour les groupes venus s'installer à Étiolles. Malgré leur indiscutable air de familiarité culturelle, rien ne prouve qu'ils fréquentaient les mêmes territoires. En effet, d'une part, les séjours à Étiolles se sont répétés pendant au moins plusieurs siècles, c'est-à-dire ont été le fait de générations successives. Pendant cette période, les conditions climato-écologiques ont certainement été modifiées par la tendance générale vers un adoucissement et une plus grande humidité. Ce que prouvent les études faites sur les familles d'escargots. Il est concevable que les changements climatiques aient entraîné une modification de la flore et des répercussions dans la composition du gibier herbivore ainsi que des difficultés à retrouver les gîtes à silex lointains. Les conséquences ont été de modifier ou d'étendre les territoires parcourus. C'est bien à cette époque que les Magdaléniens accusent leur extension vers la Suisse et l'Allemagne.

En ce qui concerne les groupes d'Étiolles, les plus anciens paraissent avoir des relations avec la vallée du Loing et la région de Chartres d'où proviendraient quelques silex. Les plus récents ont donné les fragments de moule marine non fossile. Les uns et les autres ont de l'ocre dont les meilleures sources sont en Bourgogne. Les pistes sont difficiles à suivre mais tous les documents n'ont pas encore livré leurs informations.

Ainsi, les éléments apportés par ces dernières années de fouille à Étiolles donnent-ils des moyens nouveaux. Ils ouvrent aussi des axes de recherche qui deviennent précis sur la question fondamentale de l'insertion des groupes dans leur territoire ³.

Yvette TABORIN

3. A ceux qui désirent approfondir leurs connaissances en la matière, nous conseillons la lecture de : *Environnements et habitats magdaléniens dans le centre du Bassin parisien*, ouvrage collectif sous la direction d'Y. TABORIN. Documents d'Archéologie française, n° 43. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1994, in-4°, 192 p., 97 ill.

Diagnostic archéologique aux « prisons de la prévôté » de Montlhéry

I. LE SITE ET SA SITUATION

Les prisons de la prévôté sont localisées au sud de la ville haute, en contrebas du château médiéval¹ et à mi-distance de la porte Baudry et de l'église. Le château occupe le sommet d'une butte-témoin du stampien qui culmine à 170 m. La ville médiévale s'étend sur le flanc nord-ouest de cette butte (voir plan p. 34). Le site des anciennes prisons recouvre un ancien bâtiment en grès, dont la date de construction est généralement attribuée au règne de Philippe Auguste. Ce bâtiment se situe à quelques mètres en retrait de la rue².

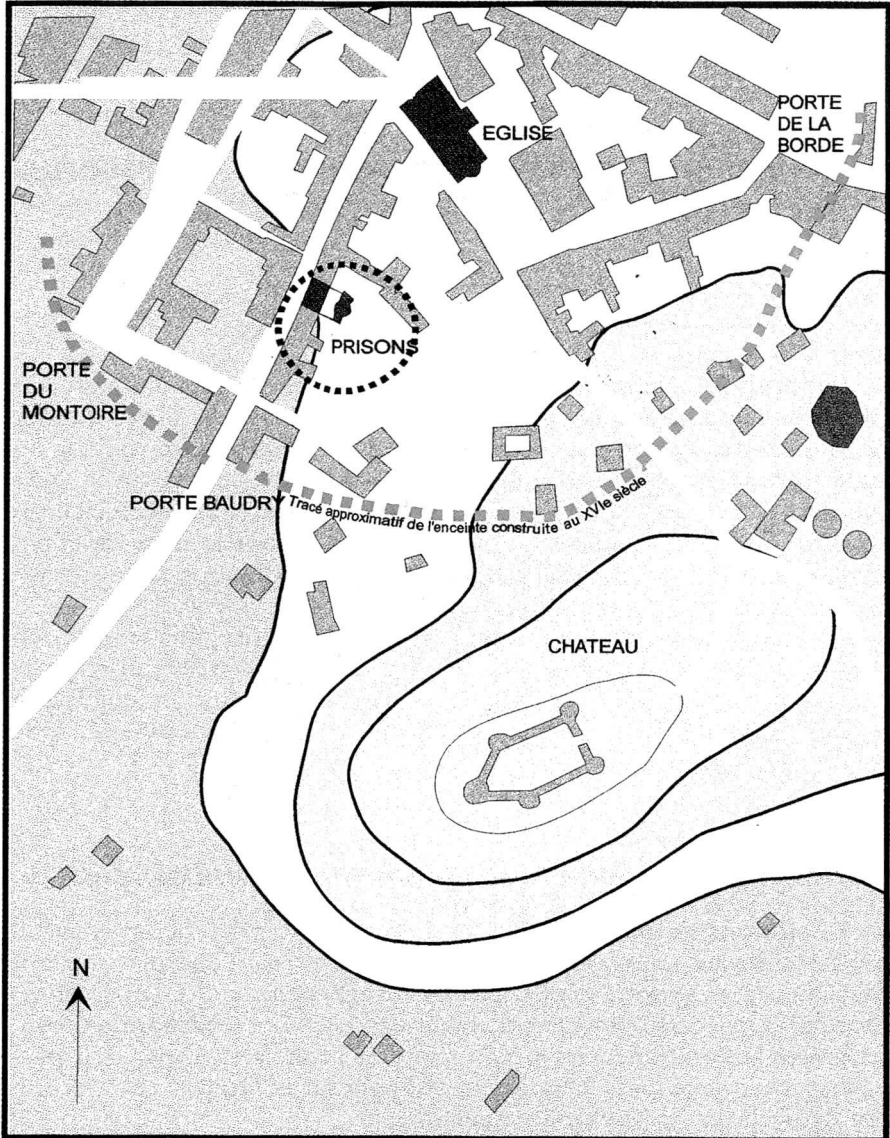
La parcelle comprend un autre bâtiment de facture plus récente, en façade de l'actuelle Grande rue. Il a accueilli des services municipaux et a notamment servi de mairie et de musée pour la collection « Debled-Malte-Brun » mais son origine est peu documentée. Une petite cour intérieure sépare les deux bâtiments.

II. CONDITIONS DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE

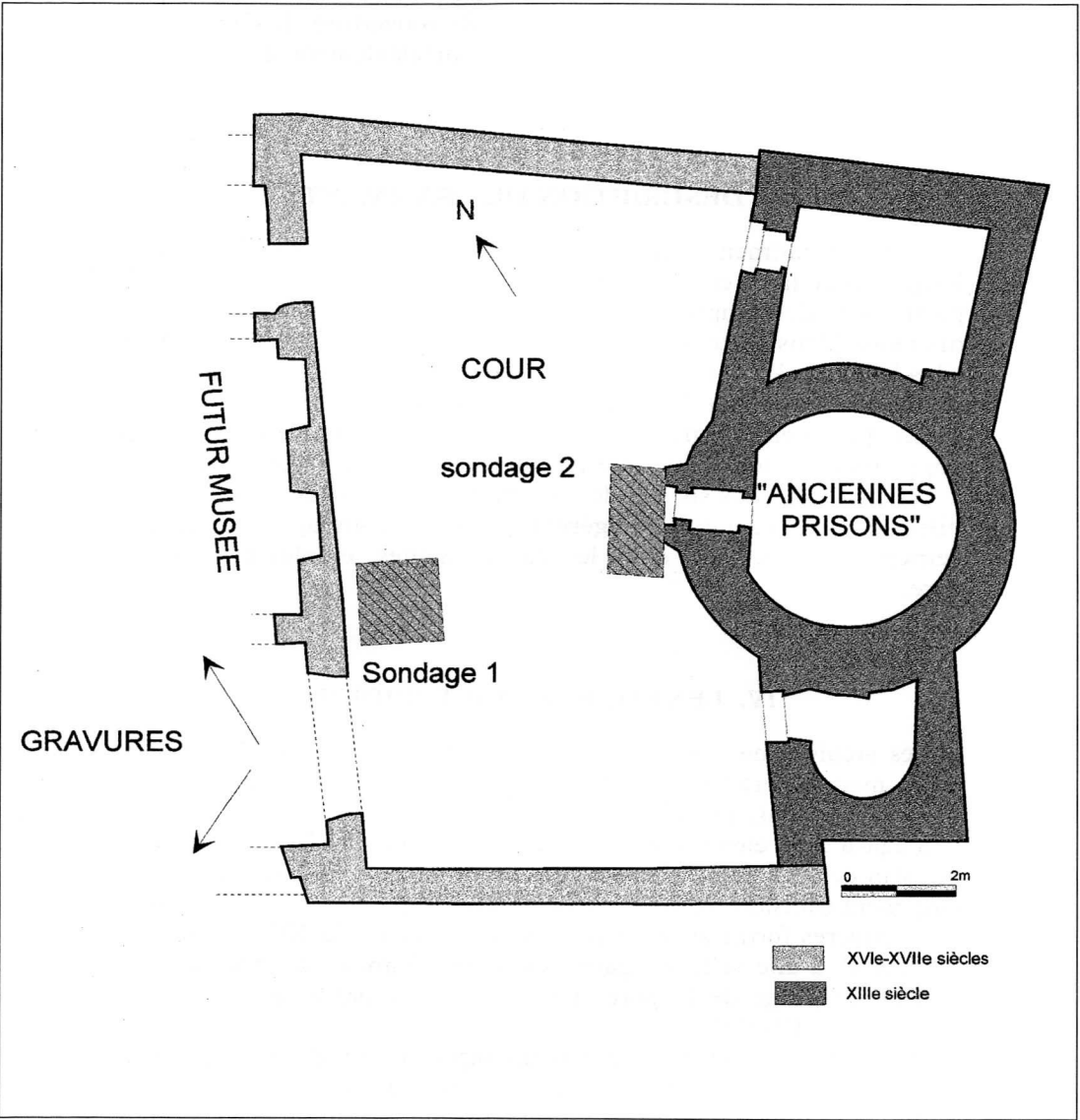
Les travaux de restauration, conduits par le service départemental de l'Architecture, ont consisté en une reconstruction complète du toit des anciennes prisons. Ces travaux ont également porté sur la cour, dépaillée à cette occasion afin d'établir des réseaux d'évacuation d'eau, et arasée superficiellement pour créer une pente vers la rue. Un passage cocher, créé dans le bâtiment donnant sur la Grande rue, permet de désenclaver les anciennes « géôles ».

1. Sur le château, voir : CHATELAIN (André), *Châteaux-forts et féodalité en Ile-de-France du XI^e au XIII^e siècles*. Nonette, éd. Créer, 1983, in-4°, 507 p. et *Recherche sur les châteaux de Philippe Auguste* dans *Archéologie médiévale*, t. XXI, 1996, p. 115-161. Voir aussi GAUGUE-BOURDU (Jeannine), *Montlhéry sous Henri IV d'après Claude Chastillon* dans *Bulletin monumental*, t. 139, 1981, p. 165-179.

2. JOUANEN (André), dossier du pré-inventaire de Montlhéry (*Arch. dép. Essonne*).



Montlhéry : plan de situation.



Montlhéry. Les prisons. Situation des bâtiments et des sondages.

Les sondages archéologiques ont été réalisés durant quelques jours lors de l'achèvement des travaux de couverture. Il s'agissait de reconnaître la stratification de la cour préalablement à son arasement.

III. DESCRIPTION DES BATIMENTS

L'ancien bâtiment s'inscrit dans un rectangle d'environ 12 m de long, 6 m de large et un peu plus de 7 m de hauteur (plan p. 35). La partie centrale comprend une tour circulaire, en saillie, de 4 m de diamètre (dans l'œuvre), qui devait être munie de planchers. Deux ailes latérales de même hauteur lui sont accolées. Le rez-de-chaussée de l'aile droite paraît être d'anciennes latrines³.

Les parements sont en grès de Fontainebleau soigneusement appareillés. La tour ainsi que les ailes ne présentent pas de talutage à la base. La coexistence de meurtrières, de portes ainsi que les dispositions intérieures suggèrent plusieurs campagnes d'aménagement. Des reprises, dans les parties hautes, emploient la meulière.

IV. LES SOURCES HISTORIQUES

Les archives ne permettent pas de retrouver l'origine de ce bâtiment mais il paraît peu probable, compte tenu de ses dispositions, qu'il ait été construit à l'usage exclusif de prison.

– S'agit-il d'un élément des fortifications médiévales ? On ignore tout du plan de ces fortifications à l'exception de la porte Baudry (qui est largement transformée voire totalement reconstruite). La construction des dernières fortifications a lieu dans le courant du XVI^e siècle.

– S'agit-il d'une salle de garde ou d'un bâtiment de stockage qui marque le péage de la porte Baudry, qui est par ailleurs attesté à l'époque médiévale ?

De même, peut-être faudrait-il envisager un remaniement du bâtiment dans le courant du XIV^e siècle. Les deux niveaux de baies en saillie de la tour de la prison présentent une similitude avec certains aménagements du donjon du château⁴.

3. PAYEN (Roland-Nicolas), *Montlhéry dans sa châtellenie capétienne*. CM Impressions, s.d. [1987], in-8°, 40 p.

4. CORVISIER (Christian), *Montlhéry dans Guide du patrimoine en Ile-de-France*. Paris, Hachette, 1992, p. 454-456.

Dans une déclaration des fiefs de la châtellenie de Montlhéry de 1352 sont mentionnés :

- *Tour et Châtel de Montlhéry avec donjon forteresse et Basse cour dudit lieu, étant du domaine du Roy...*
- *Les Cens dus au Roy du dit Chastel qui se reçoivent pas le péage le jour de Saint Jean Baptiste.*
- *La prévosté de Montlhéry qui se baille à ferme pour chaque an le jour de la Trinité.*
- *La geôle et prisons de Montlhéry (qui se baille) pareillement...³*

Des informations, plus précises, de la période moderne, font état d'importants travaux. Les premiers travaux, vraisemblablement consécutifs à la guerre de Cent Ans et aux troubles qui perdurèrent jusqu'au règne de Louis XI, reflètent la reconstruction de la ville. « *C'est sous François I^{er}, en 1540, que les habitants obtinrent la permission de clore, à leurs frais et dépens, leur ville de murailles avec pont-levis, tours, fossés et barbacane...* » « *... C'est en 1548 que le Chancelier de Leuville prit possession de son comté de Montlhéry ; il fit rebâtir la geôle et l'auditoire ; de ces anciennes constructions il ne reste plus que la geôle avec sa tourelle engagée et ses deux étages de cachots* »

« *Un des premiers soins de François de Dinan (prévôt de Montlhéry) avait été de faire réparer en 1659 la geôle et l'auditoire* »⁵.

V. RECONNAISSANCE ARCHÉOLOGIQUE

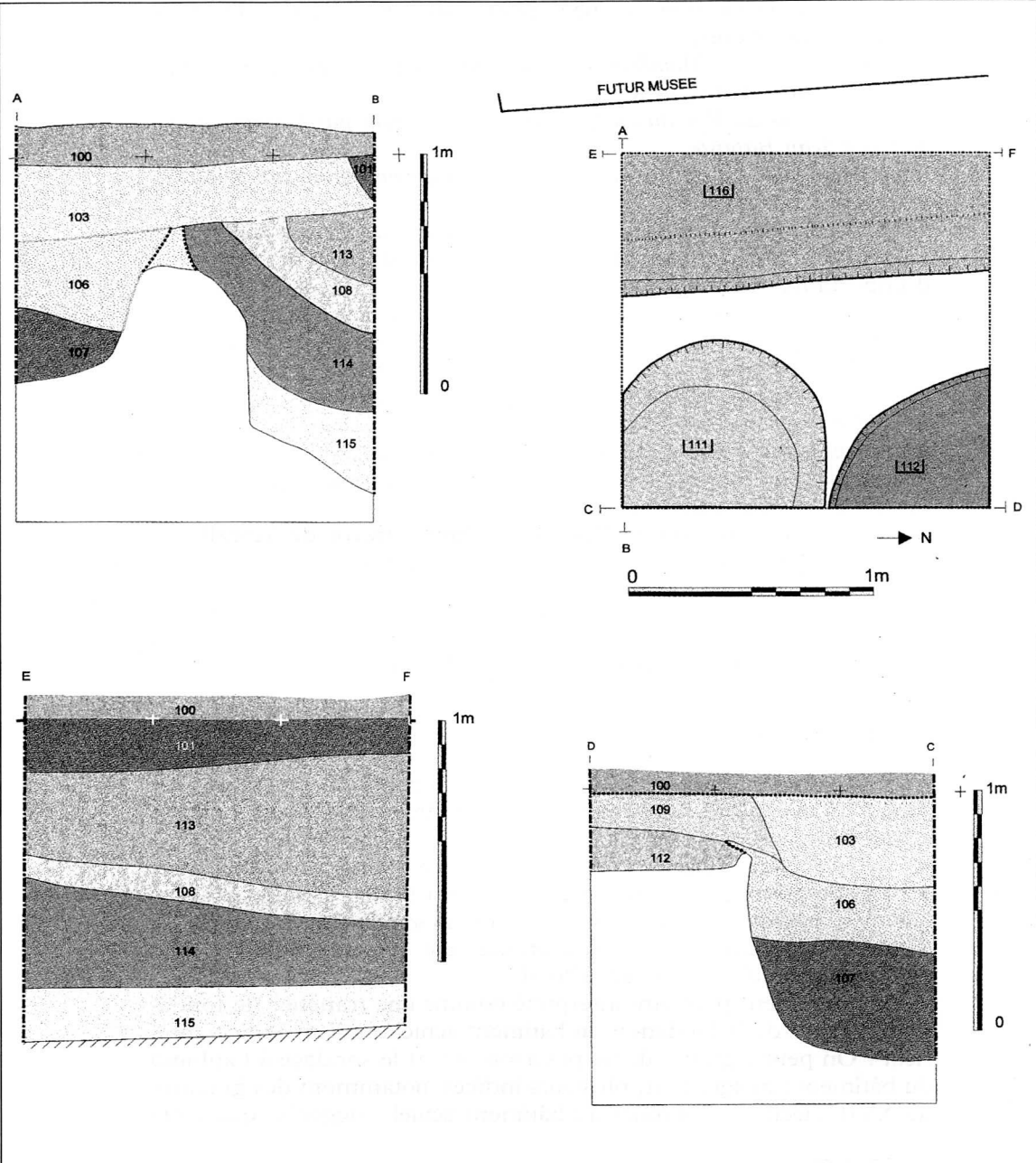
1. Le sondage 1

Le premier sondage est dans la cour, le long du bâtiment le plus récent (futur musée). La stratigraphie peut être ordonnée en 3 phases d'occupations successives.

– Une première phase est marquée par un grand creusement de 1,20 m de profondeur, observé partiellement (116). Celui-ci est parfaitement parallèle au bâtiment aligné sur la Grande rue et sa paroi est verticale. Le fond accuse un surcreusement vers le bâtiment. Des pierres ont été observées sur le fond.

Ce creusement peut être interprété comme une tranchée de fondation. S'agit-il de la fondation du bâtiment actuel ou d'un édifice antérieur ? On peut regretter de ne pas avoir ouvert le sondage à l'aplomb du bâtiment ; malgré tout, plusieurs indices, notamment des gravures du XVII^e siècle sur les murs du bâtiment actuel, suggèrent que cette

5. MALTE-BRUN (V.-A.), *Montlhéry, son château et ses seigneurs*. Paris, Auguste Aubry, 1870, in-16, 120 p.



Montlhéry. Plan et coupes du sondage 1.

tranchée de fondation est liée à l'édifice en élévation. Le remplissage comprend une alternance de couches sableuses et d'effondrements à l'exception de la couche 114 de nature plus détritique qui renfermait des ossements et des tessons. L'ensemble du mobilier recueilli dans cette structure est homogène et il s'échelonne entre la fin du XV^e siècle pour les éléments les plus anciens et le XVI^e siècle, pour les plus récents. Cette datation, qui bouscule certains a priori sur l'ancienneté de l'édifice, s'accorde avec les sources écrites et il faut sans doute voir dans ce bâtiment l'auditoire rebâti en 1548.

Deux autres aménagements sont voisins de la tranchée de fondation. Il s'agit, d'une part, d'une petite fosse de 0,80 m de diamètre et environ 0,60 m de profondeur, remblayée avec des débris de construction : pierres, terres cuites architecturales constituées principalement de tuiles plates à ergot et plaques de plâtre avec des négatifs (de tuiles ?). Ce creusement est sans doute lié aux travaux de reconstruction mais sa fonction précise reste non définie. Il s'agit, d'autre part, d'un empièchement, contenu dans une petite cuvette, situé dans l'angle nord-est du sondage.

La deuxième phase comprend un dépôt de terre brune d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur et un dépotoir du XVIII^e siècle qui occupe la moitié du sud du sondage. Ce dépotoir forme une cuvette d'environ 0,40 m de profondeur délimitée par des pierres posées de chant (meulière, pavé de grés). La dernière phase illustre une campagne de réfection des façades, intervenue sans doute au XX^e siècle. Elle est caractérisée par une petite tranchée parallèle au bâtiment et comblée de petits fragments de mortier (101).

2. Les graffiti

Cet ensemble de gravures, mis au jour lors des travaux, se trouve sur les murs d'une pièce de la partie méridionale du bâtiment aligné sur la rue. Les graffiti occupent le mur pignon et son vis-à-vis sur plusieurs mètres carrés.

Les 2 panneaux présentent une très grande richesse iconographique. Dans la partie supérieure des panneaux, là où les gravures sont les moins nombreuses on distingue plusieurs dates (1692-1693) associées aux noms de leurs auteurs. Les surimpositions de traits de la partie basse montrent que cette partie du mur a été plus longtemps accessible (cette pièce a été modifiée ultérieurement par l'implantation d'un faux plafond et peut-être par un abaissement du sol...). Plusieurs gravures d'édifices offrent de nombreux détails : couverture, pilastres, frontons triangulaires. On peut supposer qu'ils marquaient le paysage de Montlhéry.

D'autres gravures représentent des tours vues de l'intérieur (avec planchers et échelles – couverture en chaume ?), de l'extérieur (tours de l'enceinte de la ville, construite dans le courant du XVI^e siècle ?) et des moulins à vent (un moulin de ce type figure sur la carte de Cassini). En outre, des détails, comme les costumes des personnages (culottes bouffantes) confortent la datation des gravures supérieures. Les représentations de gibets et d'une scène de pendaison suggèrent qu'il s'agit de l'œuvre des prisonniers.

Il est à noter que la structure du mur qui supporte les graffiti (meulière sous forme de petits moellons) et surtout le mortier constitué de sables de Fontainebleau sont identiques aux murs très hauts qui ferment la cour intérieure et à certaines reprises des parties supérieures du bâtiment des anciennes prisons. Tous ces éléments seraient consécutifs aux travaux de réhabilitation de 1659.

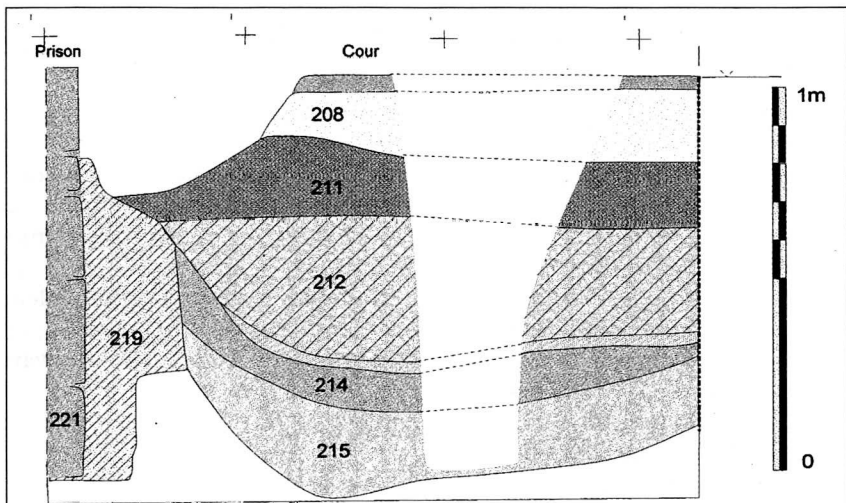
L'autre partie du bâtiment est sans doute aussi ancienne. La pièce voisine du rez-de-chaussée conserve les traces d'anciens aménagements (cheminée) et nous avons observé sur le même mur, sous un ancien papier peint, une affiche (adjudication d'un moulin) sans doute du XVIII^e siècle. Compte tenu du très grand intérêt des gravures pour l'histoire locale un relevé graphique pourrait être entrepris avec le concours du G.E.R.S.A.R.

3. Le sondage 2

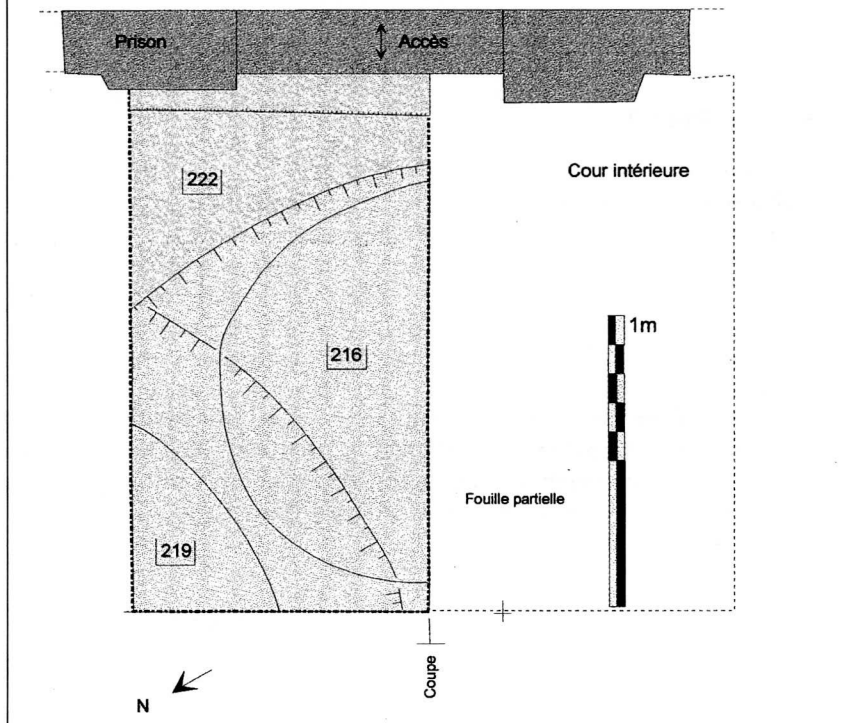
Le second sondage est au contact de l'édifice médiéval. Un trou au centre du sondage résulte des recherches entreprises préalablement à notre intervention. La stratification s'ordonne en trois grandes phases chronologiques : la phase la plus ancienne correspond à la construction de la prison ; elle recouvre la tranchée de fondation du bâtiment. Elle présente un profil en escalier, avec une diminution de sa largeur à la base, et elle est creusée dans les sables de Fontainebleau. Son comblement, constitué de sable faiblement remanié, n'a livré que deux minuscules tessons, peu caractéristiques. Toutefois l'un d'eux porte la trace d'une flammule orangée (XIII^e siècle ?).

Le mur comprend 5 assises sur 1 m de profondeur (par rapport à la première marche de la tour). Le parement (moyen appareil) emploie des grès de Fontainebleau parfois calés par des fragments de tuiles.

La deuxième phase est contemporaine de la (re)construction de l'auditoire voisin (sondage 1 phase 1) qui a lieu dans le courant du XVI^e siècle. Nous avons mis au jour dans l'angle nord-ouest du sondage le bord d'une fosse profonde. Le remplissage est un mélange de terre brune, de sable et de quelques pierres. Cette fosse est recoupée partiellement par une autre fosse, d'environ 1,50 m de diamètre, à fond plat et aux bords évasés. Nous avons subdivisé son comblement



Montlhéry. Plan et coupe du sondage 2.



en 4 couches (212 à 215) qui présentent des caractères voisins et qui reflètent par leurs éléments constitutifs, des travaux de construction. Le sédiment des deux premières couches est très sableux et les composants anthropiques sont peu nombreux : nodules de mortier et fragments de tuiles. Elles sont surmontées par un dépôt, très homogène (213), de limon argileux.

Ces fosses ont sans doute servi à extraire du sable de Fontainebleau qui, comme nous l'avons souligné précédemment, se rencontre dans le mortier des maçonneries. L'emplacement de ces creusements, devant l'accès aux prisons, démontre leur caractère fonctionnel et temporaire. La séquence suivante (211-208) comprend les dépôts d'occlusion caractérisés par une accumulation de tuiles plates, fragmentées sur place, et de pierres (grès et meulière), résidus de travaux de couverture. Quelques fragments de plâtre suggèrent que ces témoins furent contemporains des aménagements du sondage 1 (fosse 111 et empièchement 112). Tous ces travaux sont à l'origine de l'arasement de la cour et de la disparition des couches d'occupation du bas Moyen Âge.

La dernière phase couvre le XVIII^e siècle et comprend deux rangées de trous de poteaux disposés parallèlement aux anciennes geôles et partiellement arasés par l'aménagement de la cour durant la période contemporaine. Leur fonction reste énigmatique.

4. Le sondage 3

Ce sondage est situé à l'intérieur de la tour des anciennes prisons. Les observations ont été limitées au redressement des coupes d'un sondage effectué préalablement à notre intervention. Ce sondage de 1,40 m de profondeur n'a pas atteint le terrain naturel.

Le sous-sol de la pièce a livré des débris de construction, essentiellement des fragments de plâtre avec des négatifs de lattis. Ce remblai est recouvert de quelques couches d'occupation que l'on peut dater du XVIII^e siècle.

La stratification présente une faille prononcée qui résulte très certainement d'un effondrement différentiel des remblais sous-jacents. Compte tenu de ce phénomène et de l'épaisseur des murs (1,40 m), on peut envisager la présence d'un sous-sol dans cette pièce.

VI. LE MOBILIER CÉRAMIQUE ET LA VERRERIE

Les tessons de céramique recueillis dans les deux sondages appartiennent aux deux mêmes périodes, la fin du XV^e-début XVI^e siècle d'une part et le XVIII^e siècle, d'autre part. Nous aurons donc deux

lots de tessons qui donneront ainsi une image plus précise des poteries en usage lors de ces deux périodes ⁶.

Les couches 114, 113, 108 pour le sondage 1, et les couches 215, 213, 212, 211, 208, pour le sondage 2, sont celles qui contenaient des tessons de la fin du XV^e-début XVI^e siècle. Les couches 205, 202 ont livré exclusivement des tessons du XVIII^e siècle. Les couches 103, 110, 206 et 204 contenaient quant à elles un matériel des deux époques.

1. Les groupes techno-typologiques de la fin du XV^e début XVI^e siècle

Quatre grandes catégories de pâte sont représentées pour cette période : la pâte blanche, la pâte sableuse, la pâte rouge et le grès. Certains fragments sans forme n'ont pu être toutefois attribués à ces pâtes.

- *Les tessons en pâte blanche* – La pâte, au toucher lisse, est généralement blanche dans toute son épaisseur. Elle peut aussi avoir une teinte assez soutenue, ocre rose (108-7, 103-5) ; un tesson, montrant un cœur ocre rose et une tranche externe blanche (113-10), permet cette hypothèse. Les fragments sont majoritairement recouverts d'un engobe orangé rouge très léger (appelé parfois film). On peut y voir des coulures ou surépaisseurs plus rouges, dues au fait qu'il est appliqué par trempage.

La céramique à pâte blanche *engobée rouge* comprend surtout des éléments de formes fermées :

- quatre bords de coquemars à lèvre épaissie/face latérale lisse, sur col presque vertical (114-1, 215-2, 211, 200) ;
- cinq bords de coquemars à lèvre épaissie/face latérale concave, sur col divergent (108-3 et 4, 103-5, 211-6, 208) ;
- des anses et des fragments de fonds (108-7, 213, 212, 211) représentent aussi cette catégorie de forme destinée à la cuisson ;
- une petite lèvre triangulaire d'une autre forme fermée (113) et un fragment de panse qui paraît appartenir à une gourde (211-8).

La glaçure est présente sur certaines de ces formes fermées. Elle est presque toujours jaune. Il s'agit de la face interne d'un fond (212), de la surface externe (208) ou interne (206 F1) d'une épaule de panse, du haut de l'anse, d'un coquemar à lèvre épaissie/face latérale lisse (200).

Les formes ouvertes sont fournies par des tessons de panse de plats à surface interne glaçurée vert (114, 108).

6. Le numéro de la couche dans laquelle se trouve le tesson est indiqué entre parenthèses. Ce chiffre sera suivi du numéro d'ordre renvoyant au dessin du tesson.

Les fragments en pâte blanche *non engobée* sont moins nombreux. Ils représentent :

- un coquemar à lèvre épaissie/face latérale lisse et à surface de teinte ocre qui paraît avoir un profil différent des bords précédents (103-9) ;
- une anse recouverte d'une glaçure mouchetée vert vif dont la section est identique à celle des coquemars engobés rouge (113-10) ;
- une épaule de gourde (211-11) dont on peut comparer le profil avec le tesson de même forme engobée rouge (211-8).

- *Les tessons en pâte sableuse* – La pâte a une surface finement rugueuse, une couleur beige ocre dans l'épaisseur et une surface généralement plus colorée, orangée (114, 113, 110, 213, 212, 211, 208, 206).

- Deux tessons appartiennent à un pichet portant un décor imprimé, composé de bâtonnets verticaux alignés. Il s'agit d'un fragment de col glaçuré jaune (213) et de la partie haute d'une anse à poucier dont on voit, sur la face interne, le négatif du décor du pichet (212).

- Deux lèvres de formes fermées, en pâte ocre à orangé ; l'une appartient sans doute à un coquemar dont la lèvre nous est inconnue (113-12), l'autre à un coquemar à lèvre épaissie/face latérale lisse (108-14).

- Un bord d'oule en pâte beige ocre (110-13).

- Des fragments de panses glaçurées vertes ; un d'entre eux, glaçuré sur sa face interne, pourrait appartenir à un poêlon.

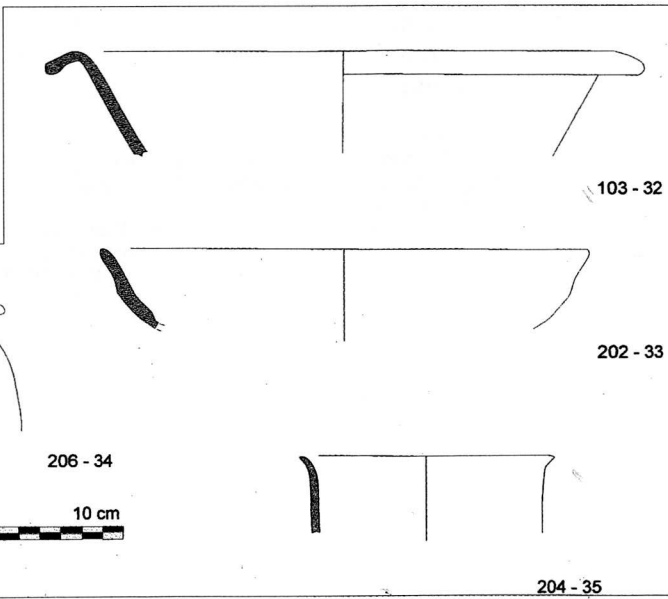
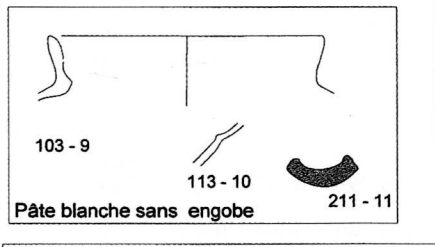
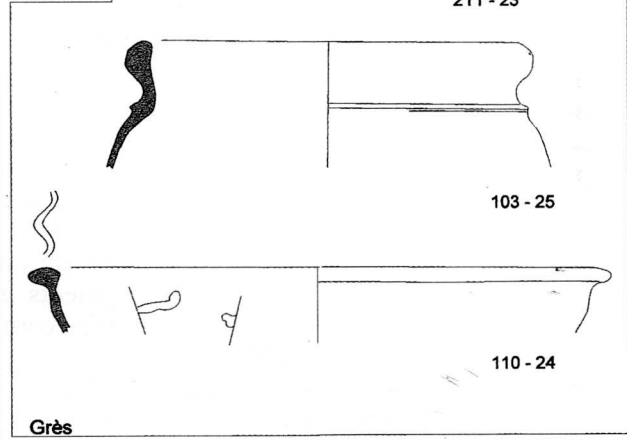
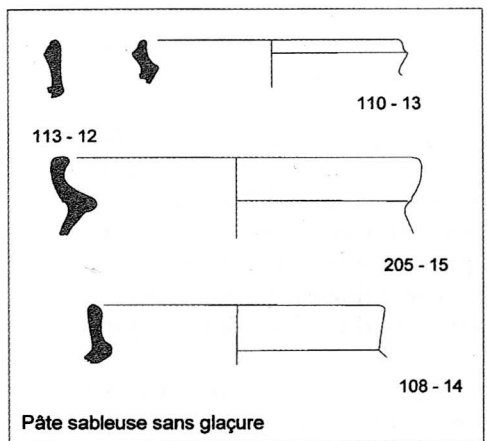
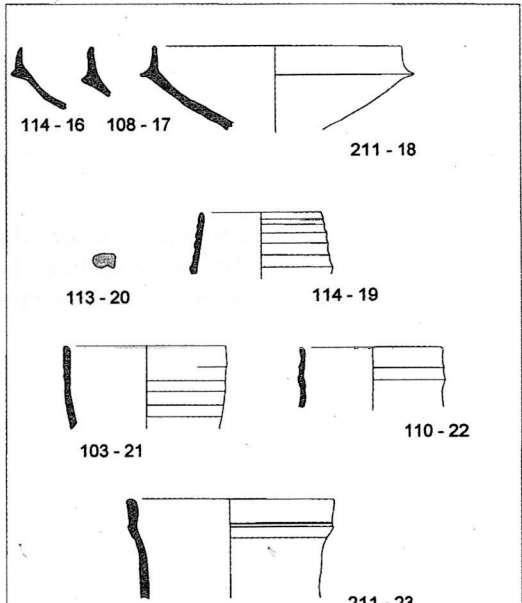
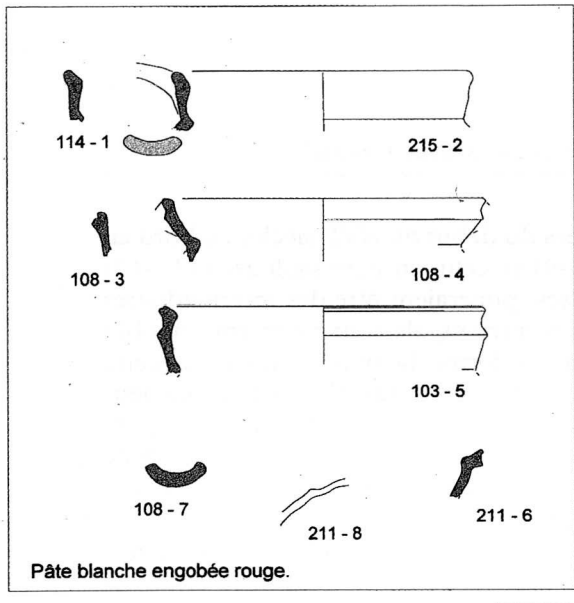
- *La pâte rouge*, de couleur uniforme, n'est attestée que par des fragments de panse (106, 213, 212, 211).

- *Les tessons en grès* – La pâte généralement grise peut aussi être beige ocre et montrer des surfaces tantôt brutes et mates, tantôt plus colorées et brillantes (beige ocré, rousses). On trouve des grès dans toutes les couches ayant fourni des tessons appartenant à la fin XV^e-début XVI^e siècle (sauf dans 215).

Le grès est représenté par cinq bords et trois bases de coupelle à lèvre amincie au-dessus de la carène de la panse (114-16, 108-17, 211-18, 208, 206), un bord de gobelet ovoïde (114-19), une anse de tasse (113-20), deux fonds de gourde (211) et trois bords de pichet (103-21, 110-22, 211-23) ; l'un d'eux pourrait avoir un bec pincé (211-23).

Parallèles et datation. A l'exception des pichets en grès, les formes fermées rencontrées pour la fin XV^e-début XVI^e siècle, ont un col court. Elles sont issues des trois autres groupes techniques, mais leur classement typologique ne correspond pas toujours à ces groupes.

Les quatre bords à lèvre épaissie/face latérale lisse sont en pâte blanche engobée ou non et en pâte sableuse. Les deux lèvres à pâte blanche engobée rouge (114-1, 215-2) sont celles du coquemar de type



C16c de J. Nicourt ⁷ et sont datées du début du XVI^e siècle. Le bord en pâte blanche non engobée (103-9) et celui en pâte sableuse (113-12) dont les lèvres sont moins épaisses, pourraient être des intermédiaires entre le type C16b et C16c. Plus anciens, ils sont rarement engobés rouge. Ces lèvres sont celles de la forme la plus fréquente à cette époque, à Paris, comme dans de nombreux sites de la région. Cependant, les coquemars de Paris et des environs sont généralement en pâte sableuse glaçurée verte, avec ou sans film rouge. A Montlhéry, on ne trouve qu'un bord en pâte sableuse, les autres sont en pâte blanche.

Les formes fermées à lèvre épaissie/face latérale concave peuvent provenir de deux formes distinctes (108-3 et 4, 103-5, 211-6, 208). L'une est celle d'un coquemar à une anse dont la lèvre et le col, mais aussi la panse, diffèrent de ceux des coquemars vus précédemment (114-1, 215-2, 103-9) ⁸. L'autre se caractérise avant tout par ses deux anses opposées et coudées, mais également par son profil qui paraît être une reproduction de chaudron en métal ⁹.

Ces deux types de pots à cuire, toujours engobés rouge et partiellement recouverts de glaçure verte ou plus souvent jaune (glaçure mouchetée vert sur le bord 108-3), sont rares à Paris et à Saint-Denis. Ils appartiennent généralement à la seconde moitié du XV^e siècle. La couche 215 n'a livré, à une exception près, que des tessons en pâte blanche. Une partie des fragments en pâte sableuse paraît correspondre à des éléments résiduels, comme ceux du pichet datable par son décor du XIV^e siècle (212).

Les grès sont très vraisemblablement des productions du Beauvaisis où les profils des formes ouvertes permettent une datation ¹⁰. La coupelle 114-16 est datée du XVI^e siècle, les deux autres paraissent antérieures, la lèvre est plus haute, à face latérale plus rectiligne ¹¹. Le gobelet, avec un haut de panse presque rectiligne, pourrait quant à lui appartenir à une forme plus tardive, la seconde moitié du XVI^e siècle ¹².

7. NICOURT (Jacques), *Céramiques médiévales parisiennes. Classification et typologie*. Ermont, Jeunesse préhistorique et géologique de France, 1986, in-4^o, 356 p., 123 pl. (pl. 8 et p. 111-112 et 276).

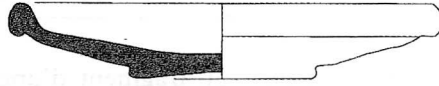
8. Un pot de ce type a été recueilli à Paris dans un dépôt du 1^{er} quart du XVI^e siècle, mais qui est, à notre avis, nettement antérieur (Catherine BRUT, *La céramique du fossé du donjon dans Les dossiers de l'Archéologie*, n^o 192, 1994, p. 60-63 et 66-71 et p. 67, n^o 13). Il a été trouvé également à Meaux (*Meaux médiéval et moderne*, 1991, pl. 6 : 7-8).

9. Le dépôt du fossé du donjon du Louvre contenait également un pot à anses coudées (p. 67, n^o 12) ; plusieurs chaudrons ont été fournis par le site de Saint-Denis dont un tripode (*Bilan d'une année de recherche*, 1981).

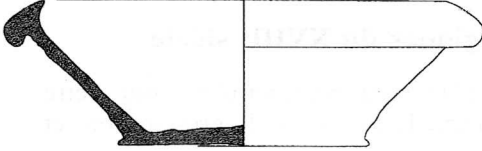
10. MORISSON (Henry), *Pots et godets du Beauvaisis. Essai de typologie des grès du XIV^e au XVI^e siècle* dans *Bulletin du Groupe de recherches et d'études de la céramique du Beauvaisis*, n^o 3, 1970-1971, p. 43-70.

11. *Ibid.*, pl. 6 : 112-2b pour la plus ancienne et pl. 6 : 114-10 pour la plus récente.

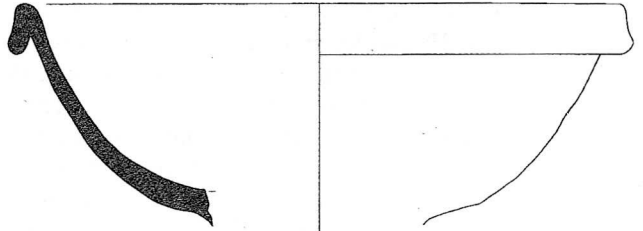
12. *Ibid.*, pl. 10 : 135-4.



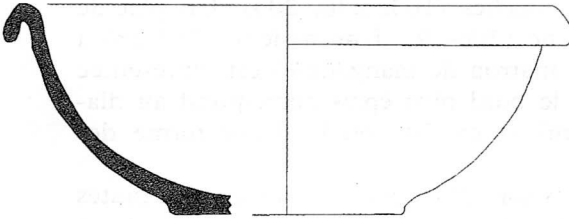
103 - 28



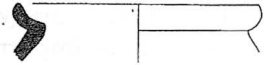
206 - 29



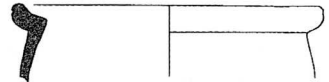
103 - 27



103 - 26

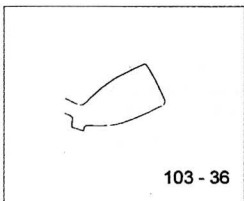


103 - 30



202 - 31

Pâte sableuse glaçurée



103 - 36



10 cm

La couche 108 contient un fragment d'une coupe de verre à pied décorée de filet étiré vers le bas, datable de la fin du XV^e-début du XVI^e siècle¹³.

2. Les groupes techno-typologiques du XVIII^e siècle

Quatre grandes catégories de pâte sont représentées pour cette période : la pâte sableuse ocre orangé, le grès clair, le grès sombre et la faïence.

- *Les tessons en pâte sableuse ocre orangé* – Les pâtes sableuses du XVIII^e siècle, paraissent comparables à celles de la fin de l'époque médiévale. On note cependant la coloration plus forte et la plus grande épaisseur de la paroi des pièces du XVIII^e siècle. Le matériel céramique comprend quatre formes archéologiquement complètes, à surface interne glaçurée, qui sont représentatives des formes ouvertes recueillies dans ces couches. Deux d'entre elles ont une glaçure verte dont la teinte n'est pas toujours homogène, mais très couvrante (103-26, 103-27). Des fragments semblables ont été recueillis dans les autres couches (103, 206, 204). Un plat de taille moindre est glaçuré jaune (206-29). Une assiette (103-28) à glaçure polychrome (jaune et marron de manganèse) est représentée deux autres fois (en 103 où le bord plus épais correspond au diamètre plus important (26 cm) et en 202 où le décor forme des taches).

Les profils de formes fermées sont plus rares ; les lèvres sont toutes fléchies, sans glaçure (205-15), glaçurée jaune mouchetée de brun (présence de fer) (103-30) ou jaune et marron de manganèse (204, 202-31).

- *Les tessons en grès clair* du XVIII^e siècle ne sont représentés que par un bord (103-25) et quelques panses. On observe parmi ces grès quelques fragments qui peuvent être datés du XVII^e siècle. Il s'agit en particulier d'un bord appartenant vraisemblablement à un réchauffoir dont la pâte grésée indique une production du Beauvaisis avec un décor à la corne, sur la face interne et sur la face supérieure de la lèvre (engobe clair sur fond engobé rouge) (110-24)¹⁴, ainsi que deux anses en grès dont les moulurations sont caractéristiques du XVII^e siècle.

13. BARRER (Jorge), *Verre du Louvre, cour Napoléon*, notice 297 de *Catalogue de l'exposition « A travers le verre du Moyen Age à la Renaissance »*, Rouen, 1989-1990.

14. RAVOIRE (Fabienne), *Terres cuites glaçurées du Beauvaisis des XVI^e et XVII^e siècles trouvées Cour Napoléon du Louvre* dans *Bull. du Groupe de recherches et d'études des céramiques du Beauvaisis*, n° 12, 1990, p. 101 et pl. XXVII-XXVIII.

• *Les tessons en grès brun* ne sont guère plus nombreux, ils appartiennent à deux formes et vraisemblablement à la même production des grès normands : celle, relativement fréquente en Ile-de-France, du sinot ou pot servant au transport du beurre (panse et petit fragment de bord en 103) et celle, plus rare, du pot à onguent dont il n'a été trouvé que la partie basse (forme de l'albarello, en 103) ¹⁵.

• *Les tessons de faïence* indiquent trois qualités : la faïence blanche, blanche à décor peint en bleu et brune (103, 206, 204, 202). Une forme fermée d'assez grande dimension, un pot de chambre, est en faïence blanche sur pâte claire (206-34) ¹⁶. Deux profils de formes ouvertes, dont la pâte est ocre rose, sont ceux d'un plat profond à la lèvre fléchie portant sur sa face interne un décor peint (103-32) et une assiette à bord droit vraisemblablement sans décor (202-33) ¹⁷. Une dernière forme « en faïence brune » (face interne blanche et face externe marron (manganèse), destinée à résister au feu peut être une cafetière, une chocolatière ou une tasse (204-5).

La couche 103 contient également des pieds de verres à boire du début XVIII^e siècle et un fourneau de pipe en terre blanche de la même époque (103-36). Un fragment de tuyau de pipe se trouve dans la couche 206.

*
* *

On observe donc, dans ce secteur situé à 15 km au sud de Paris et pour les deux époques, des céramiques issues de plusieurs groupes techniques.

Pour la fin XV^e-début XVI^e siècle, la pâte blanche, qui paraît plus calcaire et moins chargée en quartz que les pâtes sableuses parisiennes et de Dourdan (pâte rouge), pourrait être une production du sud de la région parisienne, qui n'aurait livré jusqu'à présent que des formes fermées. A Montlhéry, c'est le groupe technique le plus représenté avec le pot à lèvre épaissie/face latérale concave qui semble en être l'élément caractéristique et qui est rarement trouvé à Paris et aux environs. On notera qu'au XVIII^e siècle, il n'y a plus de poteries en pâte blanche.

15. Sinot trouvé en Ile-de-France à partir du XVI^e siècle : RAVOIRE (Fabienne), *Un ensemble céramique du XVI^e siècle : la fosse L1 des thermes de Cluny à Paris* dans *Archéologie médiévale*, t. XXI, 1991, pl. 11 : 198-204 (pour la forme mais peut-être pas pour la production).

16. RAVOIRE (Fabienne), *La vaisselle des Logis suisses* dans *Les dossiers de l'Archéologie*, n° 90, avril 1994, p. 90.

17. *Ibid.*, p. 91.

Pour le XVIII^e siècle, le matériel, moins fragmenté et aussi moins abondant, comprend surtout des formes ouvertes. Celles-ci sont en pâte sableuse, surface interne glaçurée, ou en faïence. Le grès et la faïence sont désormais des formes d'usage courant, toujours associés aux poteries glaçurées et sur tous les sites de la région.

Vincent GOUSTARD¹⁸
et Dominique ORSSAUD¹⁹

18. Chargé d'étude A.F.A.N., Service du patrimoine historique et archéologique, département de l'Essonne et responsable de la fouille.

19. Ingénieur d'étude, Service régional de l'archéologie (DRAC Ile-de-France) et chargée de l'étude du mobilier céramique.

*chargée des fouilles superficielles du gd cimetière d'Autaux en 1992
(lycée St Marie avant extension face à la caserne des Pompiers
d'alors)*

Nouveau regard sur les monnaies d'Étampes

Étampes et sa monnaie ont eu une gloire commune, celle d'appartenir au domaine royal et de garder la trace d'un passé prestigieux. Il faut pourtant relativiser ce privilège, en considérant les époques d'émission, la prolifération d'espèces locales, la circulation restreinte, la motivation et le pouvoir des souverains monnayeurs. De nombreux historiens locaux ont révélé l'existence de ce numéraire étampoïse, avec plus ou moins de précision ou de mythe. Le croisement des sources, la lecture des monnaies et le rapprochement des types ont permis de distinguer trois époques d'émission, séparées d'un ou deux siècles pendant lesquelles ont circulé des monnaies d'ateliers plus importants et plus constants comme ceux de Paris, Orléans, Chartres, ou d'autres plus modestes comme Château-Landon, Châteaudun, etc. Pour présenter ces trois époques allant du VI^e au XIII^e siècle, le déroulement chronologique m'a semblé être le plus adapté. On retrouvera pour chaque période, ou pour chaque émission, une description du contexte historique recentré sur son impact local, ainsi qu'une présentation du contexte économique et monétaire général, jusqu'à son aspect étampoïse. J'espère, par la numismatique, éclairer l'histoire de cette ville, démythifier certains écrits, en confirmer d'autres, sans pour autant répéter ce qui a déjà été dit.

L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

Le monnayage mérovingien hérité des Romains, voire copié sur celui des empereurs byzantins, est d'abord un monnayage d'or, sous forme de sous ou de tiers de sous, dits triens, puis exclusivement d'argent avec les deniers. Maurice Prou¹, nous éclaire par la lecture de la loi salique (des Francs saliens, au sud et Burgondes, V^e siècle)

1. Maurice PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale*, 1892-6, réédition 1995, p. VI.

sur le passage d'un système de sou de quarante deniers, de type romain, à un sou de douze deniers, de type franc, confirmé par la loi des Ripuaires (Francs germaniques au début du VIII^e siècle). L'article XXIII de la loi ripuaire dit : « *Quod si servus servo hictu uno vel duobus seu tribus percusserit, nihil est. Sed tamen propter pacis studium, tremisse, id sunt quatuor denarios, componat.* » Prou nous dit qu'il s'agit d'une véritable définition du trémis, ou triens, qui vaut quatre deniers, donc le sou en vaut douze. L'article XXXVI donne la valeur des animaux et objets pour faciliter le paiement des amendes en « nature ». Rien pour nous permettre de connaître par exemple le prix d'une journée de travail. La monnaie à cette époque servait essentiellement aux échanges commerciaux avec les pays méditerranéens.

Une chronologie donnée par G. Depeyrot², situe de 500 à 587 le monnayage pseudo-impérial, imité des monnaies byzantines, de 587 à 670 le monnayage dit des *monétaires*, enfin après 670 un monnayage d'argent, sous forme de deniers. C'est pour la période de 587 à 670 que nous connaissons les premières frappes étampoises. Étampes est un des enjeux du traité d'Andelot signé en 587 entre Brunehaut, son fils Childebert II, roi d'Austrasie, et Gontrand, roi des Burgondes. Le Pagus stampensis, y est pour la première fois nommé, selon Dom Basile Fleureau, et la reine Brunehaut y a, pense-t-il, établi un séjour royal. A l'écart de la ville, sur la commune de Morigny-Champigny, un parc abritant un château, aujourd'hui reconstruit, portant le nom de cette souveraine semble l'attester. D'autre part, une bataille restée célèbre pour le nombre des victimes a opposé en 604 Clothaire II, roi d'Austrasie à Théodoric, roi de Bourgogne dans la campagne étampoise, sur les bords de la Louette.

Si aucun écrit n'atteste le séjour de Brunehaut et si on sait peu de chose sur la bataille de 604, les monnaies étampoises sont, elles, bien identifiées. Prou en donne deux exemplaires conservés au cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale¹. Son classement les situe dans la « Provincia lugdunensis quarta » (Quatrième province lyonnaise) pour la « Civitas senonum » (pays de Sens), avec ladite ville de Sens, les villes de Dourdan et Melun. Cette organisation administrative, héritée de l'occupation romaine, place Étampes au croisement des voies de communication nord-sud, et est-ouest, d'où sans doute son essor économique et stratégique.

2. Georges DEPEYROT, Introduction dans M. PROU, *Op. cit.*, p. 13 (Chronologie initialement due à J. Lafaurie).



Type DROCTEGISELUS. Triens d'or : A/(ST)AMPAS FI. Buste au type à l'appendice perlé à droite, épaule cintrée, R/ΔROCTEGISELOM Croix grecque chrismée à droite, au dessus d'un globe et d'un degré. *Belfort* 4190, *Prou* 567.

Maxime Legrand ³ distingue deux monnayages mérovingiens différents pour Étampes, d'après A. de Belfort ⁴ :

TYPE MONÉTAIRE DROCTEGISELUS

n° 4190 – Tiers de sou d'or, 1,4 g, n° 567 du Prou

A / (ST)AMPAS FI. Buste au type à l'appendice perlé à droite, épaule cintrée.

R / ΔROCTEGISELOM. Croix grecque chrismée à droite au-dessus d'un globe et d'un degré.

n° 4191 – Tiers de sou d'or, 1,32 g, n° 568 du Prou

A / STAPAS I. Buste au type de l'appendice perlé à droite.

R / ✱ D RTEGLVS. Croix latine ancrée et fichée sur un globe.

n° 4192 – Tiers de sou d'or, 1,30 g (non représentée). Collect. d'Amécourt.

A / STAMPAS ICI. Buste à cheveux épars à droite, cou maigre.

R / Légende non précisée. Croix latine ancrée aux angles, radiée sur deux degrés.

Non classée – Tiers de sou d'or, 1,30 g. Collect. Legrand

A / ✱ STAMPAS FIT. Buste au type à l'appendice perlé à droite (diadème rayé et non perlé).

R / DROCCEGISEIVS. Croix ancrée fichée sur un globe.

TYPE DRUCTOMARUS

n° 4193 – Denier (1,10 et 24 grains soit 1,27 g)

A / DRVCTOMARVS. Buste diadémé à droite, diadème terminé en volute.

R / STAMPAS FITVRC. Croix latine pattée, anglée de huit globules.

Le statut des monétaires ne nous est pas connu. S'agissait-il de monnayeurs royaux, ou d'orfèvres indépendants, ou comme propose Le Blanc ⁵ des fermiers ou maîtres de la monnaie ? Les textes et lois sont muets à leur sujet. La composition latinisée de leur patronyme sur les légendes de leurs monnaies, laisse deviner trois origines : latine, germanique, ou hébraïque. Mais n'en était-il pas ainsi de l'ensemble de la population de l'époque ? Leur grand nombre et leur

3. Maxime LEGRAND, avocat étampoïse, numismate et historien, a publié : *Essai sur les monnaies d'Étampes* en 1912. Il cite Arthur ENGEL et Raymond SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen Age*, Paris, 1891-1905, 4 vol. in-8° et DUCHALAIS, *Observations sur quelques monnaies frappées... à Étampes...* dans *Revue numismatique*, 1840.

4. Adrien de BELFORT, *Description générale des monnaies mérovingiennes*. Paris, 1892-1895, 5 vol.

5. LE BLANC (F.), *Traité historique des monnaies de France depuis la monarchie jusqu'à présent*, Paris, 1690 et 1703, in-4° et Amsterdam, 1692.



Type DROCTEGISELVS. Triens d'or : A/STAPAS I. Buste au type à l'appendice perlé à droite. R/✱JRTEGLVS Croix latine ancrée et fichée sur un globe. *Belfort* 4191, *Prou* 568.



Type DROCTEGISELUS. Triens d'or : A/ ✱STAMPAS FIT. Buste au type à l'appendice perlé à droite. (diadème rayé, non perlé). R/DROCCEGISELVS Croix ancrée et fichée sur un globe. Collection M. Legrand.



Type DRUCTOMARUS. Denier d'argent : A/DRVCTOMARVS. Buste diadémé à droite. (diadème terminé en volute). R/STAMPAS FITVRC Croix latine pattée, anglée de 8 globules. *Belfort* 4193.

dispersion plaident en faveur de leur indépendance vis-à-vis du pouvoir royal. Leur nom gravé sur les monnaies atteste-t-il d'un certain pouvoir personnel ?

Un seul nom « Eligius M », celui de saint Éloi, a traversé les siècles, en tant que monétaire, évêque, et conseiller de trois rois : Clothaire II, Dagobert I, et Clovis II. Il faut bien avouer que son nom nous est parvenu davantage pour ses conseils au « bon roi Dagobert » que pour son habileté d'orfèvre.

Les monétaires d'Étampes ne nous sont connus que par leur nom sur les triens, précédemment décrits. Engel et Serrure donnent une étymologie germanique, pour Druht, Druct, Droct, qui désignent « le peuple » et pour Gisal, Gisel, Gisil, qui ont le sens de « compagnons ». D'autres ateliers ont eu des monétaires aux noms voisins : Droct pour Saint-Jean-de-Maurienne, Droctebadu pour Gisia (Jura), Droctebaldus pour Izernore (Ain), Droctegisilus pour « Odomo » (Aisne) (aujourd'hui disparu), Droctoald pour « Exona » Essonnes (Essonne), Droictoaldus pour Langres (Haute-Marne), Dructoaldo pour Vensat (Puy-de-Dôme), Dructigisilus pour Odomo déjà cité, Dructiigisilus pour un atelier inconnu, et Dructoaldus pour Toul (Meurthe-et-Moselle). Peu de rapport en fait, entre ces monétaires et ceux d'Étampes sauf peut-être pour Essonnes. Maxime Legrand pense que le denier d'argent Dructomarus, moins barbare, est antérieur aux triens Dructegisilus. En fait, il pourrait aussi bien être postérieur et marquer le début de l'ère des deniers.

Le type des triens d'Étampes, de la fin du VII^e siècle, pour lequel M. Ponton d'Amécourt⁶ a donné le nom de « type à l'appendice perlé », se répartit sur une zone très étendue : Paris, Senlis, Meaux, Troyes, Orléans, Nantes, Avranches, Le Mans, Blois, Angers, Amboise et Tours. La croix ancrée au revers est au type de saint Éloi, tout aussi répandu.

En quels lieux furent frappées ces monnaies ? Il est impossible de les déterminer aujourd'hui. En effet, étant donné le peu de matériel et d'infrastructure qui étaient nécessaires à ces ateliers, ils pouvaient être rapidement déplacés. L'important était la protection des coins et des flans et leur transport en lieu sûr et sous bonne garde.

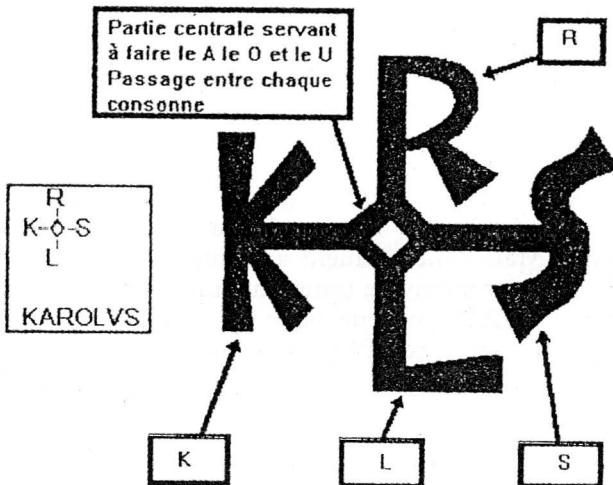
Maxime Legrand³ risque deux propositions : soit le château de Brunehaut, soit l'enceinte d'Étampes-les-Vieilles. Rien n'est moins certain car il faudra attendre Charlemagne et les traités de Thionville, en 805, et de Nimègue, en 808, pour restreindre le monnayage aux palais impériaux ou royaux.

6. PONTON D'AMÉCOURT (G. de), *Essais...* (ouvrage cité par M. Prou sans références bibliographiques), p. 160.

Il faudra environ deux siècles pour trouver un nouveau monnayage étampoïse, de la fin du VII^e siècle, jusqu'à la fin du IX^e, du règne de Childéric II à celui d'Eudes. Voyons ce qui se passe durant cette période.

L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

Pépin le Bref abolit le monopole des monétaires, comprenant qu'ils réalisent des profits sur cette activité et ordonne que tous les deniers portent son nom Pipinus Rex ou RP, son monogramme, image de son pouvoir, autant que contrôle de la production. La monnaie d'or a disparu, à la fin du VII^e siècle, et malgré tout, les deniers restent peu utilisés dans les échanges. Le troc est né d'une grande méfiance à l'égard du poids et du titre des monnaies. Le faux monnayage était assez répandu. A Francfort, en 794, Charlemagne cherche à rétablir la confiance, il oblige même l'acceptation des deniers. Il dit à ses sujets « *Sachez ce que nous édictons : les nouveaux deniers auront cours en tout lieu, en toute cité, en tout marché, ils seront reçus par tous, pourvu qu'ils portent la marque de notre nom, qu'ils soient d'argent pur et de bon poids* ». Des amendes sont prévues pour ceux qui refusent ces deniers portant la marque que l'on dira « monogramme carolin ».



A Thionville et Nimègue, il ordonne « *Qu'il ne soit frappé de monnaie qu'à notre cour et que les deniers palatins aient cours partout* ».

Louis le Pieux succédant à son père garde la « taille » de 240 deniers pour une livre, soit 1,7 g d'argent ⁷, jusqu'à 830 où il taille 264 deniers à la livre, soit 1,54 g. On lui attribue ⁸ la création d'un demi denier ou « obole », toutefois il existait des oboles sous Charlemagne, voire sous Pépin ⁹.

Le monnayage de Charles le Chauve est le plus important de l'époque carolingienne. L'édit de Pîtres (864) tente de mettre fin à l'autonomie monétaire de certaines villes, en réservant la frappe aux palais royaux.

Viennent ensuite Louis II, Louis III, Carloman II, et Charles III le Gros, qui, de 877 à 887, seront aux prises avec les Normands et les grands du royaume. Les très puissants ducs d'entre Seine et Loire vont alors imposer leur loi et faire élire Eudes, fils de Robert le fort. La dynastie des Robertiens mettant fin au principe héréditaire du trône, va par la force et la ruse pénétrer celle des Carolingiens. Sous le règne d'Eudes (887 à 898) seront frappés des deniers variés et multiples avec de nouveaux monogrammes, moins stabilisés que le monogramme carolin, formé par la disposition des lettres de ODO ou ✱ D ✱ associées aux initiales R F pour Francoru Rex. Ses monnaies sont toutes à la légende G(C)RACIA D-I REX et au revers le nom de l'atelier. A sa mort, Eudes reconnaît Charles III le Simple, comme successeur, « Simple » ne voulant pas dire qu'il le fût d'esprit, mais au contraire, droit, juste, sans duplicité.

Charles III le Simple

Le monnayage de ce souverain, taillé pour 22 sous à la livre (264 deniers), est très dispersé dans le royaume. On trouve vingt-sept ateliers en France dont sept aux environs de Paris, actuelle Ile-de-France. Hérité de Charles II, il garde la légende GRATIA D-I REX, avec le monogramme carolin, ou titulature au revers.

On lui attribue la reprise du monnayage étampois. Il faut dire que l'influence des ducs d'entre Seine et Loire a mis la ville au cœur du domaine royal. Mais contrairement aux autres, le monnayeur étampois frappe un denier anonyme (sans titulature ou monogramme, avec dans le champ STAM sur une ligne et bis au-dessous, à lire par rotation et lecture rétrograde PIS), ne voulant choisir entre le duc ou le roi. Seuls les ateliers du Mans, de Châlons-en-Champagne et un denier parisis ont également cette particularité.

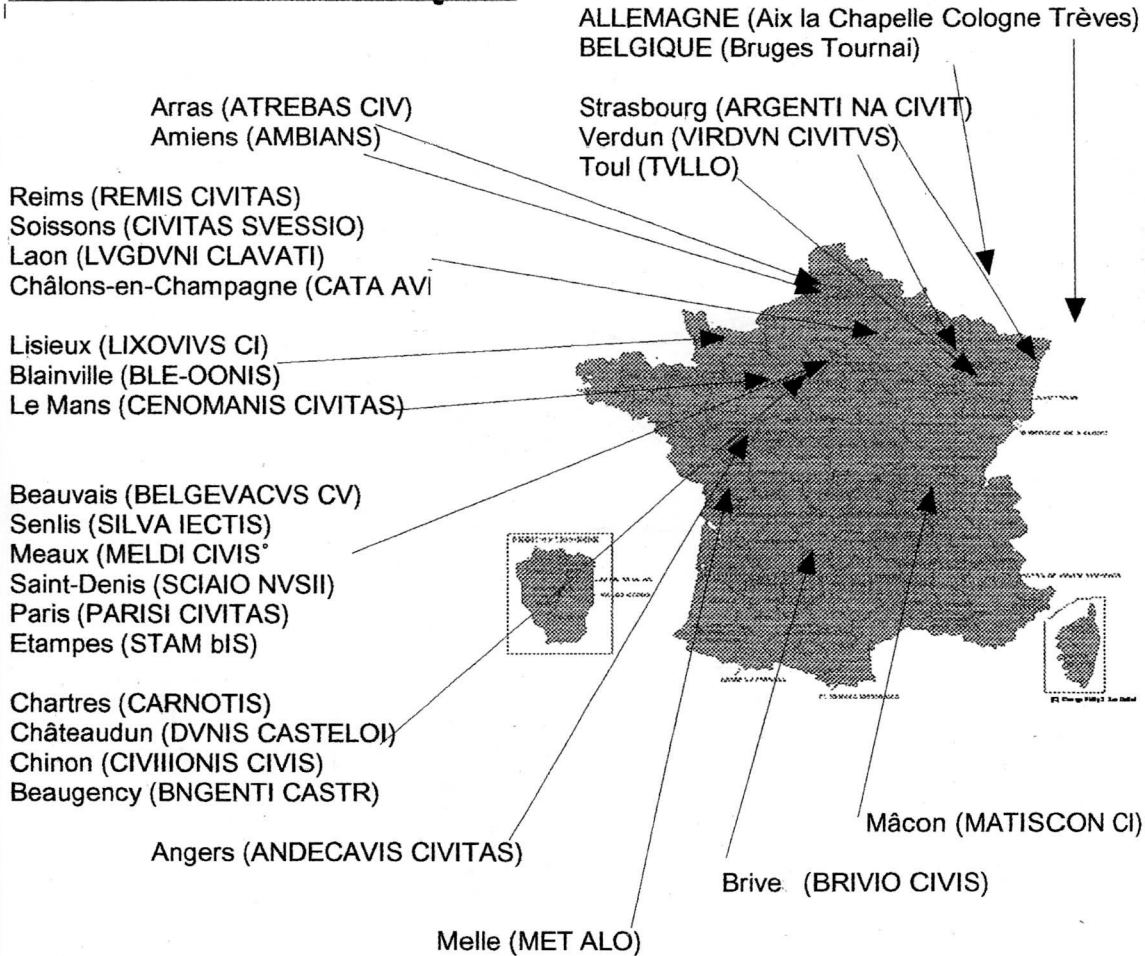
7. La livre pesant 408 grammes.

8. Patrick NOUCHY, *Les rois carolingiens de Francie occidentale, Pépin le Bref à Louis V*. Dreux, 1994.

9. D'après Michel DHÉNIN, conservateur en chef du cabinet des médailles de la BN, lors d'une visite en 1997.

Charles III le Simple (898-923)

Émissions monétaires royales





Charles III (898-923). Denier d'argent : A/+GRATIA D-I REX (champ : croix)
 B/(champ : STAM BIS+, 2 lignes, entre 2 +) Nouchy 26.

Voici la description par Patrick Nouchy ⁸ :

n° 26 – Denier d'argent

A / ✠ GRATIA D-I REX en légende circulaire, au centre une croix.

R / STAM / BIS ✠ en deux lignes entre deux croisettes.

(Gariel ¹⁰ 21 planche III ; Morrison-Grunthal ¹¹ 1411 ; Prou ¹).

L'invasion des Normands fait toujours rage et n'épargne pas Étampes. Dans l'histoire rimée de leur chef Rollon il est dit : « *Étampes ont détruit, et le bourg ont gasté, et toute terre mise en chétiveté.* » Ce dernier est contraint de lever le siège de Chartres en 911 et signe avec Charles III le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Le roi s'empare de la Lorraine et mécontente les seigneurs neustriens dont Robert de France et Raoul de Bourgogne. Robert, frère d'Eudes se fait proclamer roi, le 29 juin 922, entrant en guerre contre Charles. Vainqueur de la bataille de Laon, en 923, Robert I^{er} y perd la vie ; Charles prend la fuite et meurt en captivité.

Première Maison de Bourgogne

Richard le Justicier † 921

comte d'Autun v. 880. Puis duc bénéficiaire de Bourgogne v. 888 comte de Sens, Nevers et Auxerre. Épouse en 888 Adélaïde, fille de Conrad II le Jeune, comte d'Auxerre puis de Bourgogne transjurane
Père de :

- *Raoul* † 936, duc de Bourgogne en 921 roi de France en 923, épouse v. 914 Emma, fille de Robert I^{er}, *duc des Francs*, d'où un fils mort jeune
- *Hugues le Noir* † 952, comte de Valais v. 914, duc de Bourgogne en 936, sans alliance
- *Ermengarde* † 956, comtesse d'Autun épouse Gilbert en 938, comte d'Autun, Châlon, Beaune et Dijon, duc de Bourgogne en 952
- *Liégarde* épouse v. 955 Eudes, duc de Bourgogne en 956.

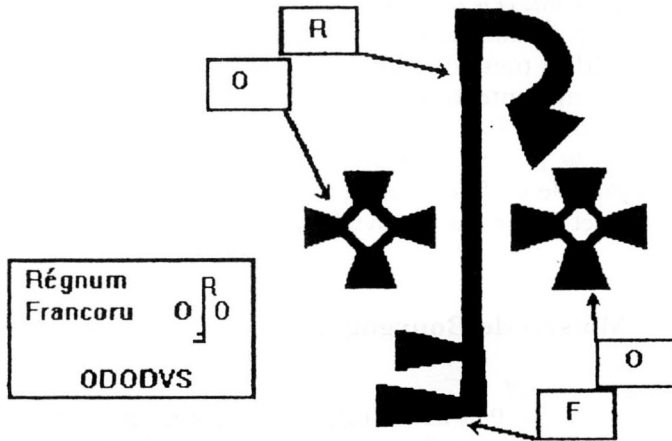
Raoul

Charles en fuite, Robert I^{er} tué, c'est son gendre, Raoul, duc de Bourgogne qui est élu roi de France.

10. Ernest GARIEL, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*. Strasbourg, 1883-1884, 2 vol.

11. Karl MORISSON et Henry GRUNTHAL, *Numismatic notes and monographs. Carolingian coinage* dans *The American Numismatic Society* (New York), 1967.

Comme ses prédécesseurs, il est toujours aux prises avec les Normands. Il les chasse de son duché et tente sans succès, ni gloire, en 924, d'acheter leur soumission. Des hordes hongroises dévastent le pays, sans qu'il puisse les arrêter. Toutefois son règne s'organise : il bat les Normands en 930, et fait cesser les révoltes des seigneurs. Il meurt à Auxerre en ayant pacifié son royaume.



Son monnayage s'inspire des monogrammes carolins et odoniens.

Cependant, nous dit P. Nouchy⁸, sa monnaie est à l'image de son règne, un peu anarchique, soumise aux caprices et au profit des monnayeurs. Le poids des deniers diminuant à 1,25 g, par une taille de 312 à la livre.

Pour Étampes nous connaissons trois émissions de Raoul, quelques versions ayant une ou des lettres rétrogrades. Regardons ce classement.

n° 20 – Denier d'argent

A / ✦ GRATIA D-I REX légende circulaire. Au centre monogramme carolin.

R / ✦ STAPIS CASTRA légende circulaire. Au centre une croix.

(Gariel 20 planche LIII ; Morrison-Grunthal 1606 ; Prou).

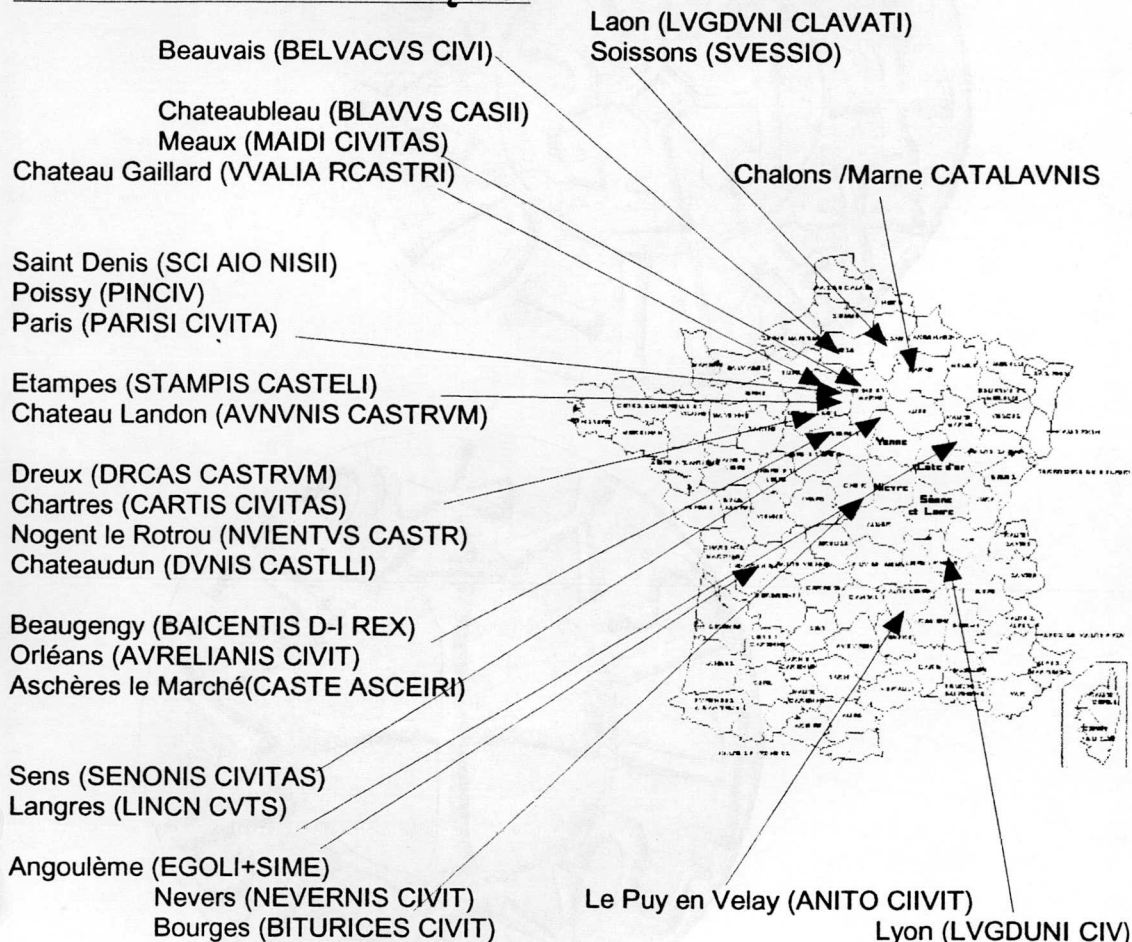
n° 21-22 – Denier d'argent

A / ✦ GRACIA D-I REX légende circulaire. Au centre monogramme odonien, légèrement différent du 21 au 22.

R / ✦ STAMPIS CASTLI (21) ou CATELI (22) légende circulaire. Au centre une croix.

Raoul ou Rodolphe (923-936)

Emissions monétaires royales





Raoul (923-936). Denier d'argent : A/+GRATIA D-I REX (champ : monogramme carolin) B/+STAPIS CASTRA (champ : croix) *Nouchy 20*.



Raoul (923-936). Denier d'argent : A/+GRATIA D-I REX (champ : monogr. odo-
dien) R/+STAMPIS CASTELI (champ : croix) *Nouchy 21-22.*

(Gariel 1 et 19, planches XLVIII et LIII ; Morrison-Grunthal 1605 var ; Prou 539 ; Poey d'Avant ¹² 23, planche I).

Sur la carte nous voyons que le monnayage de Raoul se concentre sur la périphérie de Paris. Sur 26 ateliers 20 sont à moins de 150 km de Paris. Les deniers portant la titulature *RODOLVVS* ou *RVDOLVVS* émanent des ateliers d'Angoulême, Bourges, Châlons-en-Champagne, Langres, Nevers, Poissy, Le Puy-en-Velay, Sens et Soissons. Les autres, soit environ 17 ateliers, pour la plupart, proches de Paris, dont Étampes, reprennent la légende déjà citée *GRATIA D-I (DEI) REX* et le monogramme. Un recul significatif de l'indécision, dans la reconnaissance du « pouvoir robertien ».

À la mort de Raoul, en 936, c'est à Hugues le Grand, duc de France, que devrait revenir la couronne, mais il préfère voir régner, sous son contrôle, Louis d'Outremer, fils de Charles III dont le faible pouvoir facilite un monnayage indépendant. Thibaut le Tricheur, comte de Blois, de Chartres et de Tours, dont le roi est prisonnier en 945, en profite pour retirer de ses monnaies la légende royale, donnant sans doute naissance au type féodal bléso-chartrain. Ce roi malmené meurt à 33 ans, laissant son fils Lothaire, âgé de 13 ans, pour lui succéder.

Maxime Legrand signalait ¹³ un denier, d'*HVGO MAGNVS* (Hugues le Grand) frappé à Étampes. Intrigué par l'arrêt des frappes de l'atelier étampoïse, il trouvait dans cette découverte du Dr Bailhache « le maillon manquant d'une chaîne interrompue ». Cette trouvaille d'Arpajon s'avéra être un faux de fabrication récente.

Lothaire II

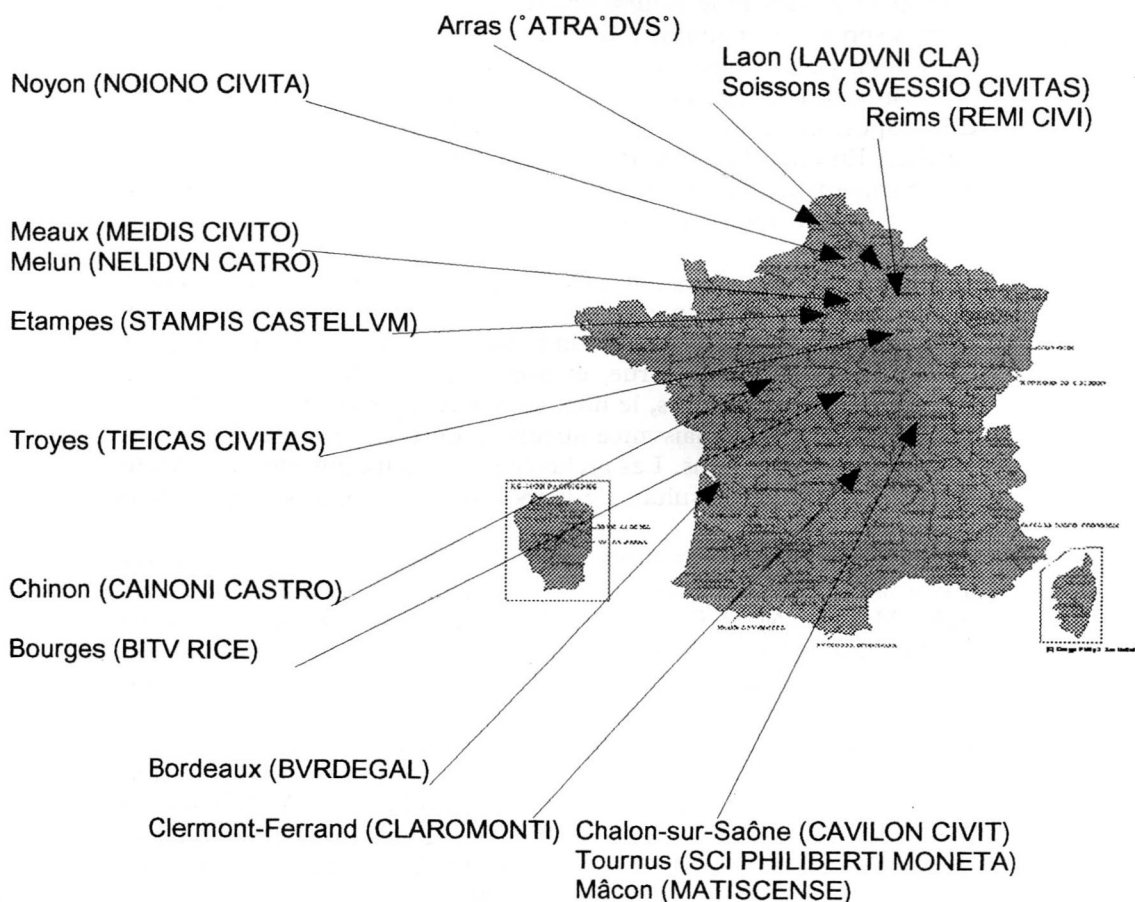
Son règne, sous la tutelle d'Hugues le Grand, s'annonce chaotique et contesté. Placé, par son oncle Bruno, sous l'autorité germanique des Otton, il tente de s'en libérer et de déposséder ceux-ci de la Lorraine, en 965. Il se brouille avec un allié de poids Hugues Capet, fils d'Hugues le Grand. Seul, sans soutien, il laisse à sa mort, en 986, son fils, Louis V, associé depuis 8 ans aux affaires du royaume. Le monnayage de ce roi sombre dans l'anarchie. Il garde cependant la taille de 26 sous par livre et les seize ateliers répertoriés frappent au monogramme carolin ou à la titulature *LOTARIVS*. De nombreux ateliers ont disparu ou passent au monnayage féodal. P. Nouchy ⁸ nous décrit une obole (demi-denier) pour Étampes.

12. Faustin POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*. Abbaye de Maillezaïs, 1858.

13. *Denier de Hugues le Grand frappé à Étampes, essai sur les monnaies d'Étampes (2^e)* dans *Revue numismatique*, 1919, 18 p.

Lothaire II (954-986)

Emissions monétaires royales



n° 15 – Obole d'argent

A / ✠ IHLRX REX I en légende circulaire, au centre monogr. type carolin.

R / STAMPIS CASTELLVM en légende circulaire, au centre une croix.

(Gariel 14 planche L VII ; Morrison-Grunthal 1412).

Pour confirmer l'existence restreinte mais réelle du monnayage étampoïse de Lothaire, Legrand cite les vers rapportés par du Cange du roman d'Aubéry le Bourguignon :

« Ervis son frère, maintint mult bien ses droits

Qu'il n'en perdi vaillant un Étampoïse. »

C'est avec Lothaire que se termine le monnayage royal carolingien d'Étampes, et là encore se pose la question de l'emplacement de l'atelier. En effet, l'édit de Pîtres, nous l'avons vu, limitait les frappes aux palais royaux et les légendes « Stampis Castra » ou « Castelli » ne laissent aucun doute. Étampes avait un palais carolingien. Mais où était-il situé ?

Maxime Legrand³ émet l'hypothèse d'un château antérieur à l'actuel donjon, au même emplacement, ou plus vraisemblablement celle d'un palais situé dans Estampes-les-Vieilles. « Une petite place en bordure de la grande rue, et non loin de l'Ouche-Saint-Martin, porte encore de nos jours, le nom caractéristique de *place du Puits du Palais*. » A notre connaissance aucune fouille récente n'a apporté de réponse à ces questions. Les archéologues locaux ont été peu enclins à communiquer les résultats de leurs travaux, suite aux fouilles de la prison, de l'hôpital ou de Guinette.

Les trésors monétaires publiés par J. Duplessy¹⁴ en 1985 nous aident à voir la circulation des espèces, notamment les trouvailles de Chalo-Saint-Mars, de Méréville et d'Étréchy, de monnaies enfouies vers la fin du IX^e siècle et contenant principalement des deniers de Charles le Chauve (voir tableau p. 92). Les ateliers sont variés mais il ressort que ceux de Chartres, Le Mans, Laon, Orléans, Paris, Reims, Rouen et Curtisasonien (site normand disparu) dominant par leur fréquence.

Aucune monnaie d'Étampes dans ces trouvailles locales ? Alors regardons où ont été trouvés nos deniers carolingiens. A Chartres, un denier d'Étampes de Raoul est signalé avec des monnaies de Chartres, Orléans, Nogent-le-Roi, Beaugency. Une autre trouvaille du Loiret (non précisée), identifie deux deniers de Raoul, aux deux types (carolin & odonien). Cela fait très peu de trésors suffisamment importants pour être signalés (Duplessy¹⁵ précise que ne sont citées les

14. DUPLESSY (Jean), *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, t. I, 751-1223. Paris, 1985.

15. DUPLESSY (Jean), *Denier d'Étampes de Raoul* dans *Bull. Société franc. de numismatique*, n° 4, avril 1978, p. 333-334.



Lothaire (954-986). Obole d'argent : A/IHLRX REX-I (champ : monogr. carolin)
R/I+STAMPIS CASTELLVM (champ : croix) *Nouchy 15.*

trouvailles que de plus de deux monnaies). On peut toutefois noter que les deniers de Raoul au monogramme odonien sont les plus aisés à trouver dans les catalogues numismatiques. Quant à celui de Charles le Simple, il n'est à notre connaissance connu qu'à un seul exemplaire.

Nous pouvons tourner la page de l'époque carolingienne, en constatant par l'étude des monnaies, la lutte sans merci des Robertiens, avec ou contre la dynastie en place. Légendes et monogrammes sont des outils de communication et de pouvoir. La valeur d'usage du numéraire passe-t-elle alors au second plan ? Pas tout à fait car, nous l'avons évoqué dans cette étude, sa circulation est liée à la confiance dans la monnaie et dans le pouvoir. L'une ne va pas sans l'autre. Étampes, au cœur de ces luttes d'influence, n'a pas échappé à la « médiatisation », gravée à jamais sur ses monnaies.

L'ÉPOQUE CAPÉTIENNE

De séjour royal mérovingien, en palais carolingien, Étampes a acquis son prestige au fil des siècles mais ce sont sans doute les premiers Capétiens qui lui feront trouver un nouvel essor et lui donneront la physionomie que nous lui connaissons aujourd'hui. Robert II le Pieux et la reine Constance y ont fait construire de nombreux édifices : *castrum*, palais du Séjour, les églises Notre-Dame, Saint-Basile et Saint-Gilles, etc.

Robert dont les séjours étampois semblent attestés par des actes de gouvernement signés de notre cité, « *actum Stampis palatio publice* », n'a pas utilisé l'atelier monétaire pour frapper des espèces locales. Son pouvoir n'y était sans doute pas contesté et le numéraire parisien suffisait aux échanges.

Philippe I^{er}

Il faut attendre Philippe I^{er}, petit-fils de Robert le Pieux, pour voir réapparaître des monnaies d'Étampes. Agé de 8 ans à son avènement, le 4 août 1060, il règne sous la tutelle du comte de Flandre, Baudouin V, jusqu'en 1067. Il mène alors une politique d'accroissement du domaine royal. Il annexe plusieurs provinces : en 1068, des mains de Foulques le Réchin, comte d'Anjou, le Gâtinais où il trouve l'atelier de Château-Landon, fermé depuis Raoul ; en 1077, de Simon, comte de Valois, le Vexin français où il ouvre les ateliers de Mantes et Pontoise ; en 1101, d'Arpin, vicomte de Bourges, Dun-le-Roi et Bourges où il battra monnaie.



Philippe 1^{er} (1060-1108). Denier 1 type : A/+PHLRX REX-I (champ : monogr. carolin) R/+PHILIPVS C STAMPIS (champ : croix) Duplessy 40.

Le schéma est toujours sensiblement le même. On prend d'abord possession des terres et puis on bat monnaie. A Étampes qui n'a pourtant jamais quitté le domaine royal c'est le départ d'Eudes, maire de Chalo, « *son familier amy et serviteur domestique de sa maison* », parti en Terre Sainte en son nom, qui incite Philippe à frapper monnaie.

Le monnayage d'Étampes se compose d'oboles et de deniers de quatre types, répertoriés ainsi par J. Duplessy¹⁶ :

n° 40 – Denier, 1^{er} type

A / ✱ PHL(R)X REX-I, monogramme carolin déformé. (R) rétrograde.
R / PHILIPVS C STAMPIS, croix.

n° 41 – Obole, 1^{er} type

A / idem denier 1^{er} type.
R / ✱ CASTELLVM STAMPIS, croix.

n° 42 – Denier, 2^e type

A / ✱ PHILIPS X READ-I (lég. commençant à dr.), monogramme odonique carré.
R / CASTELLVM STAMPIS, croix cantonnée d'un A au 1 et 4.

n° 43 – Obole

A / ✱ PHILIPVS X REX D-I, porte de ville accostée de DE et TR, avec A au-dessus et X à l'intérieur.
R / CASTELLVM STAMPIS (lég. commençant à g.), croix à laquelle sont appendus A et ω.

★

n° 44 – Denier, 3^e type

A / ✱ PHILIPVS X REX D-I, porte accostée de RD et X, avec A au-dessus, E au-dessous et T à l'intérieur.
R / CASTELLVM STAMPIS (lég. commençant à g.), croix cantonnée d'ω et A au 3 et 4.

n° 45 – Obole, même type, mêmes légendes.

n° 46 – Denier, 4^e type

A / ✱ PHILIPVS X REX-I (et var.), porte accostée de IC, IS, avec I au-dessus et AR à l'intérieur.
R / CASTELLVM STAMPIS (et var.), croix cantonnée de S (rétrogrades) au 1 et 4.

n° 47 – Obole, même type, mêmes légendes.

Nous voyons, dans cette description, en fait, deux types de monnayage, celui aux monogrammes, hérités des Carolingiens, et celui à la porte de ville, commun à Orléans et Étampes dont Philippe I^{er}

16. DUPLESSY (Jean), *Les monnaies françaises royales*, tome I de Hugues Capet à Louis XI. Paris, 1988.



Philippe 1^{er} (1060-1108). Denier 2^e type : A/+PHILPUS X READ-I (champ : monogr. odonique) R/+CASTELLVM STAMPIS (champ : croix) Dy. 42.



Philippe 1^{er} (1060-1108). Denier 3^e type : A/+PHILIPVS X REX DNI (Porte de ville accostée de RD et X avec A au dessus E au dessous T à l'intérieur) R/+CASTELLVM STAMPIS (champ : croix cantonnée d'ω et A) Dy. 44.



Philippe 1^{er} (1060-1108). Denier 4^e type : A/+PHILIPVS X REX-I (champ : porte de ville accostée de IC, IS, avec I au dessus AR à l'intérieur) R/CASTELLVM STAMPIS (champ : croix cantonnée de s rétrogrades) Dy. 46.

Philippe 1er (1060-1108)

Emissions monétaires royales

Montreuil-sur-Mer (CATRMOONT R)

Senlis (CIVITAS.SILNECTIS)

Pontoise (PONT.ESIVE)

Mantes (MEDANTEVM CAT)

Paris (PARISIVS CIVITAS)

Dreux (DRVCA CASTA)

Etampes (CASTELLVM STAMPIS)

Château-Landon (LANDONIS CAST)

Dun-le-Roi (DON CASTELLVM)

Sens (SENONIS CIVITAS)

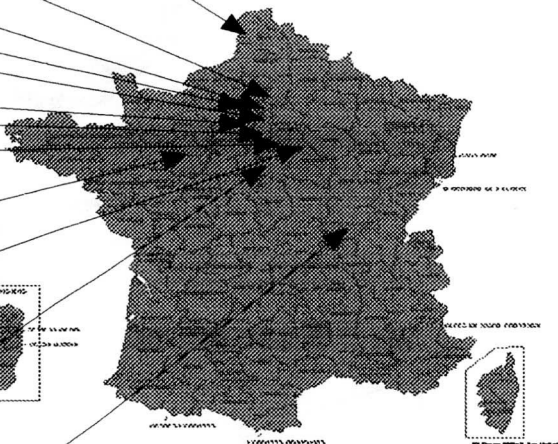
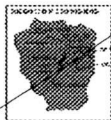
Pithiviers (PITVERIS CASTRVM)

Orléans (AVRELIANIS CIVITA)

Chalons-sur-Saône (CAVILON CIVITAS)

Tournus (SCI FILIBTI)

Mâcon (MATISCON)



aurait emprunté le type à Louis le Pieux (814-840). L'apparition de lettres aux significations mystérieuses a laissé de nombreux chercheurs perplexes, sauf pour les croix « chrimées », type 3 (potencée d'A et ω) où l'on peut voir un tout, le début et la fin, l'éternité, etc. Sur les A ou S cantonnant les croix des types 2 et 4, il pourrait s'agir d'une altération de l'A et ω , mais sur les RD X du type 3 ou sur les IS I IC AR du type 4, personne n'a fourni de solution. Le Blanc, dans son *Traité Historique...*⁵, nous dit à ce propos « de l'autre côté il y a quelques lettres dans le milieu de la pièce dont je ne puis deviner la signification ». Legrand³ veut y voir une dégénérescence de la légende DEI DEXTRA BE des deniers que Philippe a frappés à Orléans. Nous laisserons chacun juge de cette interprétation et garderons notre perplexité.

Sous Philippe I^{er}, Étampes a connu deux conciles, en 1092, et 1099, organisés par Richier, archevêque de Sens. On peut aisément imaginer le rayonnement économique et religieux pris par la région à cette époque. En 1100, huit ans avant de décéder, le roi a associé son fils, Louis, aux affaires du royaume pour l'unité duquel il reste encore beaucoup à faire.

Maxime Legrand cite Joseph Depoin, *La chevalerie étampoise, les chevaliers et les vicomtes d'Étampes sous Philippe I^{er} et Louis VI*¹⁷ pour retrouver l'existence d'une charge de monnayeur et semble y parvenir. « Nous y voyons Guihard le Bouteiller, Ougrin le Chambellan, Orson le Riche etc. » Et encore « Nous voyons figurer parmi les chevaliers étampoises témoins : Jean, fils d'Anseau Payen, Orson le Riche et son frère Aimon, Rainard, fils d'Hermer, un maréchal Guillaume, le vicomte d'Étampes, Marc fils de Roscelin et un personnage qui porte le nom suggestif de Geoffroy le monnayeur. » Cela nous semble aussi être la preuve irréfutable de l'existence d'une charge officielle de monnayeur. Sur les quinze ateliers de Philippe, onze sont en Ile-de-France (domaine royal), trois sont en Bourgogne du Sud, un en Artois. La taille s'est un peu affaiblie depuis les Carolingiens à 1,10 g le denier.

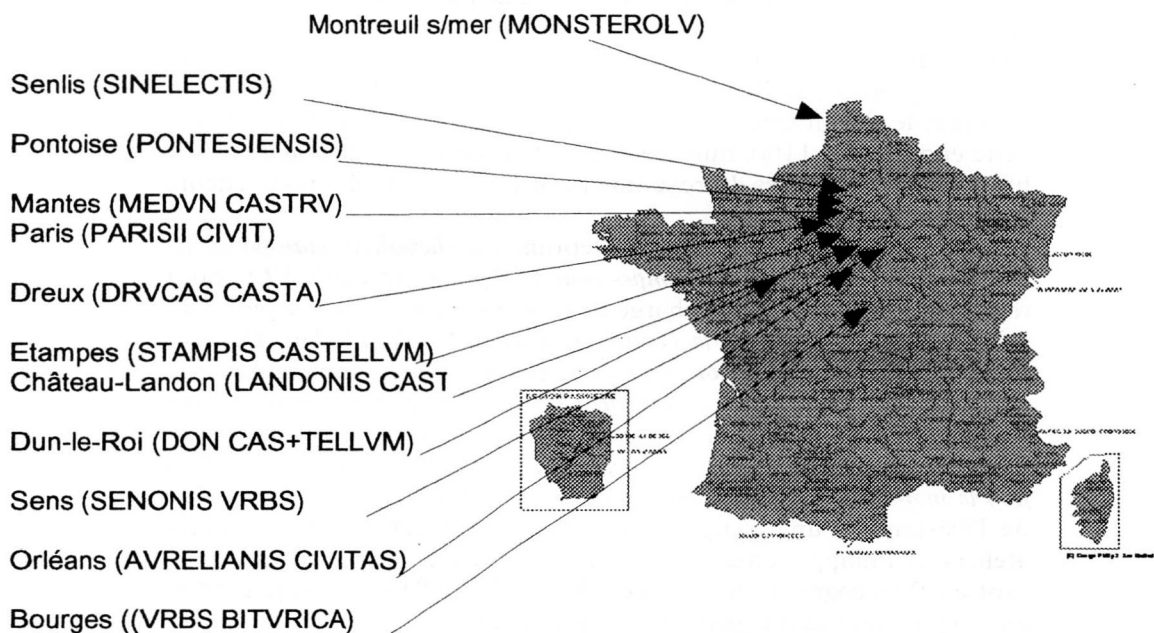
Louis VI

Agé d'environ trente ans, en 1108, à la mort de son père, « Louis qui ne dort » était connu pour son énergie et son courage. Il trouve dans l'Église une alliée, et principalement dans l'abbé Suger, ami d'enfance et conseiller. Il passe une bonne partie de son règne à lutter contre les petits seigneurs d'Ile-de-France, entre autres, contre son

17. dans *Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil, Étampes, Hurepoix*, 1909, p. 73-93.

Louis VI (1108-1137)

Emissions monétaires royales



demi-frère, sire de Montlhéry, dont il confisque les biens en 1111 et Hugues du Puiset qu'il vainc en 1118. Ce dernier part en Terre Sainte, où il meurt. D'autres guerres éclatent contre Henri I^{er}, roi d'Angleterre de 1119 à 1124, contre Guillaume VI, comte d'Auvergne, en 1126. Sous son règne certaines villes vont se révolter. Le roi leur donna – ou elles se donneront – une charte de commune, avec des représentants élus : « les échevins ».

Louis VI donne une charte de franchise aux habitants du marché Saint-Gilles en 1123¹⁸. Elle est à l'origine de l'essor économique de la cité et de sa configuration future.

Michel Bur¹⁹ dans *Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France*, nous dit à propos des prix, en 1145 que Suger avait conclu avec le comte de Roucy, Hugues, avoué de Concevreux, un accord fixant les droits de celui-ci en fonction de l'outillage des paysans : « pour un cheval, deux livres et un muid de vin ; pour un âne, douze deniers et un muid ; le manouvrier paierait six deniers et un muid ; trois bœufs équivaudraient à deux chevaux... »²⁰. M. Bur cite encore pour Guillerval donné par Dagobert aux moines de Saint-Denis, « un constat fait par Suger dans sa jeunesse, que le revenu ne dépassait pas quatre muids et quelques deniers pour les maisons... Déjà Payen d'Étampes, père de Jean, et un autre chevalier de Pithiviers se disputaient une partie de la terre et du bois... Suger avait négocié avec les deux chevaliers, établi entre eux une concorde... supprimé les anciennes redevances au produit si médiocre et instauré à leur place une prestation en nature proportionnelle à la récolte perçue sur le champ, et pour cette raison appelée champart... ». Enfin pour conclure cet aspect économique, regardons cet extrait édifiant sur la défiance à l'égard de la monnaie et les avantages des paiements en nature. « Cet esprit d'entreprise qui pousse Suger à briser les résistances coutumières..., à compter en livres et en deniers, mais aussi de préférence en muids et en minots, car les revenus en nature connaissent des variations de prix surtout au moment de la soudure²¹. »

Comme sous Philippe I^{er}, Étampes abrite deux conciles ; le premier en 1112, le second en 1130, en présence de saint Bernard, élisant le pape Innocent. La ville connaît un rayonnement spirituel et religieux jamais retrouvé. Par exemple, Michel Bur évoque deux événements : « Le pape arriva à Étampes. On ne pensa plus qu'à la fête de la dédicace

18. *Recueil des actes de Louis VI...* publiés par Jean DUFOUR, t. I. Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1992, in-4^o, 500 p. (p. 436-438, n^o 207).

19. BUR (Michel), *Suger...*, Paris, 1991.

20. J. TARDIF, *Monuments historiques*. Paris, 1855, p. 259, n^o 479 (1145) et O. CARTELLIÉRI, *Abt Suger*. Berlin, 1898, n^o 122.

21. SUGER, *Liber de rebus in administratione sua gestis*, éd. LECOY DE LA MARCHE dans *Œuvres complètes*. Paris, 1867, p. 159 et 163.

de la nouvelle église abbatiale de Morigny, qui eut lieu le 3 octobre 1119. Y assistèrent, au milieu d'un déploiement de faste extraordinaire, outre Calixte II, le roi, la reine, le chancelier Étienne de Garlande, son frère le sénéchal Guillaume, les légats Conon de Préneste et Boson de Sainte-Anastasia, etc. ²². »

Ou en 1130 pour l'élection d'Anaclet II : « Pendant ce temps, le roi réunissait à Étampes une assemblée où l'abbé de Clairvaux, Bernard, farouche partisan du courant réformateur issu de la Querelle des investitures, fit valoir les titres du pontife ²³. »

La plupart des ateliers monétaires de Louis VI est située sur un axe nord-sud à l'image du domaine royal. Limité à une douzaine de villes son monnayage est très difficile à distinguer de celui de son fils, Louis VII le Jeune : les ateliers et les types sont sensiblement identiques. La taille s'est encore affaiblie, plaçant souvent les deniers à moins d'un gramme.

Pour Étampes, Jean Duplessy, nous dit qu'il a suivi le classement de A. Dieudonné ²⁴ et J. Lafaurie ²⁵, tout en sachant que les types les plus récents attribués à Louis VI, sont certainement de Louis VII. Regardons ce classement.

n° 100 – Denier, 1^{er} type

A / ✠ LODOVICVS REX I (lég. commençant à g.) déformation du monogramme de Raoul de type carolin.

R / STAMPIS CASTELLVUN, croix cantonnée d'un A au 1 et 4.

n° 101 – Denier, 2^e type

A / ✠ LODOVICVS REX I, porte de ville accostée d'IC et IS (S rétrograde), I au-dessus, AR à l'intérieur.

R / STANPIS CASTELLVN, croix cantonnée d'une S au 1 et 4 ou au 2 et 3.

n° 102 – Denier, 3^e type

A / ✠ LODOVICVS REX I (lég. commençant à g.), grand E accosté à gauche d'un anneau, à droite de quatre besants posés en pal et une croisette.

R / STAMPIS CASTELLVM (et variantes), croix cantonnée d'un A au 1^{er} et 4 ou au 2 et 3.

n° 103 – Obole, 3^e type

Même type, mêmes légendes que 102.

22. A. LUCHAIRE, *Louis VI le Gros*. Paris, 1890, p. 125, n° 264 et *La chronique de Morigny*, éd. L. MIROT. Paris, Picard, 1912, p. 32-33.

23. SUGER, *Vie de Louis VI le Gros*, éd. WAQUET. Paris, 2^e éd., 1964 (ch. XXXII, p. 259-261).

24. *Catalogue des monnaies de la Bibl. Nat. Les monnaies capétiennes ou royales françaises*, t. I : de Hugues Capet à la réforme de saint Louis. Paris, 1923.

25. *Les monnaies des rois de France de Hugues Capet à Louis XII*. Paris et Bâle, 1951.



Louis VI (1108-1137). Denier 1^{er} type : A/+LODOVICVS REX-I (champ : déformation du monogramme de Raoul type carolin) R/STANPIS CASTELLVM (champ : croix cantonnée de A) Dy. 100.



Louis VI (1108-1137). Denier 2^e type : A/+LODOVICVS REX-I (champ : porte de ville accostée d'ic, is, avec i au dessus, AR à l'intérieur) R/STAN(M)PIS CASTELLVN(M) (champ : croix cantonnée de s rétrogrades) Dy. 101.



Louis VI (1108-1137). Denier 3^e type : A/+LODovicvs REX-I (champ : grand E accosté à g. d'un anneau, à dr. 4 besants posés en pal, croisette) R/STAMPIS CASTELLVM (champ : croix cantonnée de A) *Dy.* 102.

n° 104 – Denier, 4^e type

A / ✠ LODOVICVS REX I (lég. commençant à g.), grand E accosté à gauche d'un anneau, à droite de 3 besants posés en pal et d'une croixette.

R / STANPIS CASTELLVN (et var.), croix cantonnée d'un A au 1 et 4 ou au 2 et 3.

n° 105 – Denier, 5^e type

A / ✠ LODOVICVS REX (lég. commençant à g.), grand E accosté à g. d'un anneau, à d. de deux besants superposés et croixette.

R / STANPIS CASTELLVN (et var.), croix cantonnée d'un A au 1 et 4 ou au 2 et 3.

n° 106 – Denier, 6^e type

A / ✠ LODOVICVS REX (lég. commençant à g.), grand E accosté à gauche d'un anneau, à droite d'une croixette.

R / STANIS CVTELLVTII (et autres déformations), croix cantonnée d'un A au 1 et 4 ou au 2 et 3.

n° 107 – Obole, 6^e type

Même type, mêmes légendes que 106.

n° 108 – Denier, 7^e type

A / ✠ LODOVICVS REX, calvaire accosté de deux II à droite et à gauche.

R / STAMPIS CASTELLVM, croix cantonnée d'une S au 2 et 3 (non cantonnée dans son illustration ?).

n° 109 – Obole, 7^e type

Même type, mêmes légendes que 108.

n° 110 – Obole, 8^e type

A / ✠ LODOVICVS REX, dans le champ IIII.

R / STAMPIS CASTELLVM, croix.

À l'observation de ces émissions étampoises, on peut facilement déterminer huit types bien distincts classables en quatre catégories :

- Le denier au monogramme carolin dégénéré inspiré de Raoul.
- Le denier à la porte de ville inspiré des espèces d'Orléans.
- Les deniers au grand E dont on peut dire qu'ils reprennent l'initiale de la ville mais dont la ressemblance avec les deniers féodaux d'Herbert, comte du Mans, laisse à penser qu'ils peuvent en être inspirés, comme ceux de Dun-le-Roi et Pontoise. Ce type est quelquefois présenté le E couché, représentant une sorte de lambel²⁶.

Pour ce denier nous avons quatre variantes avec la disparition au fil du temps des besants (globules), et un affaiblissement du titre

26. terme d'héraldique : Traverse horizontale souvent placée en chef, avec pendants.



Louis VI (1108-1137). Denier 7^e type : A/+LODOVICVS REX (champ : calvaire accosté de II à droite et à gauche) R/STAMPIS CASTELLVM (champ : croix) Dy. 108.

d'argent. Les plus récents étant, comme le signale Jean Duplessy, attribuables à Louis VII, sans pour autant que l'on sache à partir duquel.

Enfin le type au calvaire tournois, figure assez originale de la série des églises, temples et, plus tard, châtel tournois.

Louis VII

Sacré, le 1^{er} août 1137, Louis VII avait, par son union avec Aliénor d'Aquitaine, la possibilité d'annexer ce duché au royaume. Demandant la dissolution de son mariage quinze ans plus tard (21 mars 1152), il ne renonça au titre de duc qu'en 1154. Il épousa ensuite Constance de Castille en 1154 puis Adèle (Alix) de Champagne en 1160 dont il eut un héritier mâle, Philippe II dit Philippe Auguste.

Le monnayage de Louis VII, nous l'avons vu, est difficile à distinguer de celui de son père, sauf pour l'Aquitaine. A Étampes, il est indifférencié, pour le denier au grand E, attribué par les uns à Louis VI, par les autres à Louis VII.

Dom Basile Fleureau²⁷ nous donne une transcription des « *Divers Privilèges accordés aux habitants d'Étampes par le Roy Louis VII* », dans laquelle il décrit un denier de Louis VI, comportant le portrait du roi et sur l'autre face « *une montagne avec un château dessus* ». Ce denier fort improbable n'a été relevé par aucun numismate. Il a toutefois fait travailler l'imagination de Léon Marquis²⁸, par le dessin qu'il nous en fait. La porte de ville ne serait-elle pas à l'origine de cette interprétation ?

Maxime de Montrond²⁹ évoque le monnayage étampoïse, mais pour la seule période capétienne, avec une apparente confusion avec les triens mérovingiens quant à leur valeur. Il se réfère à Le Blanc⁵ que nous avons déjà cité et à Joachim Lelewel³⁰ pour expliquer les lettres accostant le type à la porte de ville. Explications si fantaisistes qu'elles y font figurer une fleur de lys et n'éclairent en rien la signification de ces lettres. Nous ne nous fierons donc pas à Montrond pour éclairer notre sujet.

L'étude des trésors découverts dans la région d'Étampes nous avait apporté quelques éclaircissements sur la pénétration de la région par

27. Don Basile FLEUREAU, *Les Antiquités de la ville et du duché d'Étampes...* Paris, Étampes, 1683, in-4°, 484 p. (p. 102). Voir Annexe.

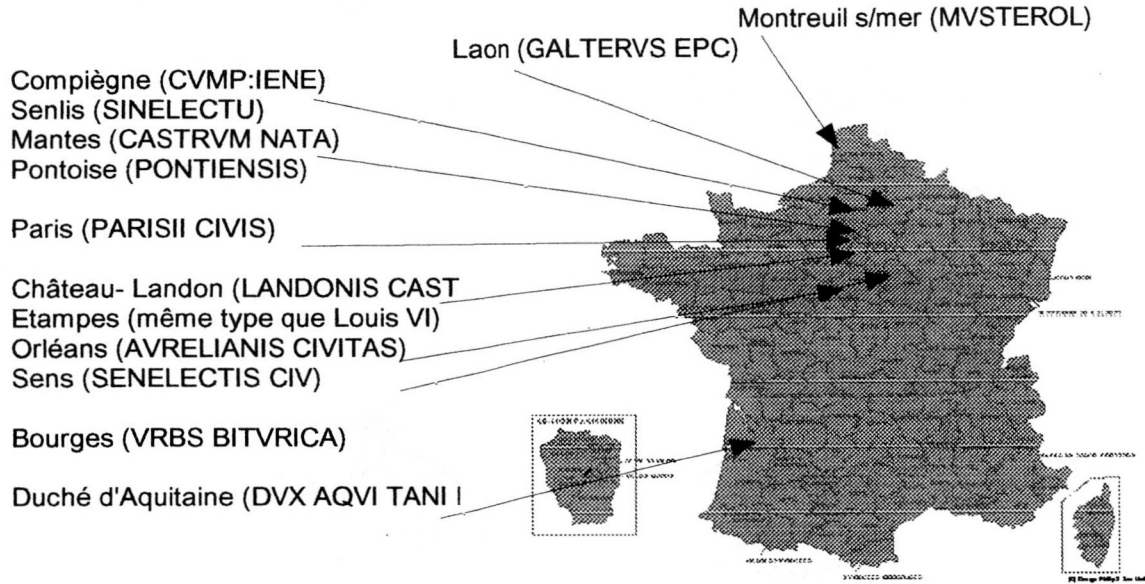
28. Léon MARQUIS, *Les rues d'Étampes et ses monuments...* Étampes, 1881, in-8°, 434 p. (p. 60).

29. Maxime de MONTROND, *Essais historiques sur la ville d'Étampes*. Paris, Étampes, 1836-1837, 2 vol. in-8° (t. I, p. 130).

30. Joachim LELEWEL, *Numismatique du Moyen Age, considérée sous le rapport du type*. 1835.

Louis VII (1137-1180)

Émissions monétaires royales



les monnaies concurrentes. L'étude des dépôts où l'on a trouvé des deniers d'Étampes nous informe sur leur dispersion et la fréquence statistique sur le volume des émissions. Douze dépôts sont cités par J. Duplessy ¹⁶ où l'on trouve nos « étampoises ». La fréquence place en tête les émissions capétiennes (dix dépôts) les deux autres étant de Raoul. Dans les dix dépôts capétiens, nous voyons une écrasante majorité de deniers de Louis VI, en concurrence avec des monnaies de Paris, Orléans, Chartres, Bourges et d'autres ateliers moins importants.

Sur la carte nous voyons aussi que leur circulation s'établit principalement dans le domaine royal, avec un rayonnement au sud, par les grands axes de communication.

Nous pouvons en conclure que le monnayage de Louis VI et Louis VII pour Étampes, et principalement, celui au grand E est de loin le plus important. Ceci est confirmé par la fréquence des offres dans les catalogues de vente et le prix des deniers de ce type. Référence qui, en dehors de toute valeur scientifique, a le mérite d'évoluer en fonction des mises sur le marché et des découvertes.

Au terme de son étude sur le monnayage local, Maxime Legrand³, à qui il faut rendre hommage, a pensé que ce privilège n'a pas pu s'arrêter brusquement car lui aussi a consulté le traité de Le Blanc⁵, disant qu'une charte de 1252, promulguée par saint Louis fait don aux Templiers « de trente livres, monnaie d'Étampes, à prendre sur le monnayeur d'Étampes ». Si la charge existe toujours, rien en effet nous dit à quel type cette monnaie appartient.

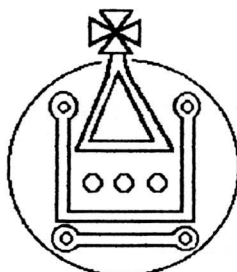
Depuis Louis VII, l'atelier de Paris émet un type parisis qui va se généraliser dans la plupart des ateliers de Philippe Auguste. Après sa réforme monétaire, persisteront deux systèmes :

- Le parisis, à Paris, Arras, Montreuil-sur-Mer, Péronne, Saint-Omer.
- Le tournois à Saint-Martin-lès-Tours, Tours et Rennes (hors domaine royal).

Louis VIII ne gardera que les tournois. Saint Louis émettra les deux types que voici :



Parisis



Tournois

FRANCO, en boustrophédon³¹, pour les parisis, de FRANCORU REX, ou châtel tournois ? Rien ne peut nous éclairer sur le monnayage d'Étampes de 1252... Cette question posée pour Étampes sur le choix de la monnaie parisis ou de la monnaie tournois, divisera le royaume, jusqu'à Louis XI pour les frappes, voire la fin du XVII^e siècle pour la circulation et les comptes.

Nous avons vu au cours de ces pages :

- Évoluer les monnaies, leur matériau, leur poids, mais aussi les symboles et les légendes.

31. Mot formé de bous = bœuf et strophas = qui se meut en tournant. Écriture archaïque dont les lignes se lisent alternativement de g. à d. puis de d. à g. (*Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, 1986).

Les trésors monétaires, où l'on a trouvé des Monnaies d'Etampes

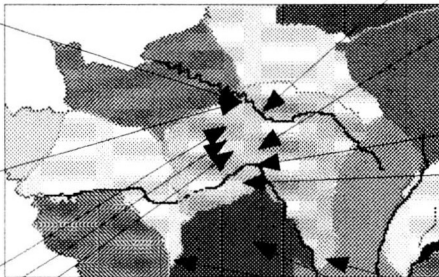
Noyon (enfouissement 1187-1222)
Sur nombre inconnu
Etampes 1 denier de Philippe 1er
28 deniers locaux
Plusieurs deniers de Paris et
de la Région parisienne

Pontoise (enfouissement 1180)
Sur env. 7000 monnaies
Etampes 2 deniers de Philippe 1er
Etampes 140 deniers de Louis VI
Deniers et Oboles locales et Paris
Orléans Bourges et Chartres

Dreux (enfouissement 1140-50)
Sur env. 3000 monnaies
Etampes 15 deniers Philippe 1er
Etampes 58 deniers de Louis VI
deniers et oboles de Dreux Paris
Chartres Orléans

Nogent le Roi (enfouissement 1140-50)
Sur 1678 monnaies
Etampes 3 deniers de Louis VI
1434 monnaies locales
231 deniers de Dreux
10 deniers de Paris 6 Reg Paris.
4 deniers d'Orléans 1 de Chartres
et 13 de diverses provenances

Montigny (enfouissement 1170)
Sur env. 2500 monnaies
Etampes 1 denier de Philippe 1er
Etampes 31 deniers de Louis VI
Deniers et oboles locales et Paris
Orléans Bourges



Chartres (enfouissement au Xème S.)
Sur ? monnaies 9 sont décrites
Etampes 1 denier de Raoul
Chartres 2 deniers & 2 oboles
Orléans 1 d Dreux 1 denier
Nogent le Roi 1 denier
Beaugency 1 obole

Bourges (enfouissement 1181-82)
Sur 1840 monnaies
Etampes 7 deniers de Philippe 1er
Etampes 130 deniers de Louis VI
1049 de Paris 151 de la Reg Paris
309 deniers d'Orléans

Toury (enfouissement 1180-90)
Sur 53 monnaies
Etampes 1 denier de Louis VI
21 de Paris, 20 de la Reg Paris
8 d'Orléans et 3 de Bourges

Loiret (indéterminé)
enfouissement 936-954
Etampes deniers de Raoul
au monogramme carolin
au monogramme ododien

Villorceau (enfouissement 1191-1205)
Sur 93 monnaies
Etampes 1 denier de Philippe 1er
Etampes 2 deniers de Louis VI
63 de Paris, 6 de la Reg Paris
17 d'Orléans et 3 de Bourges

Chauvigny (enfouissement 1202-1213)
Plusieurs deniers de diverse provenance dont Etampes

Alluy (enfouissement 1162-64)
Sur 1274 monnaies
Etampes 1 denier de Philippe 1er
134 deniers régionaux
1101 de provenances diverses
36 deniers d'Orléans
3 deniers de la Région Parisienne

Les trésors monétaires, trouvés dans la Région d'Etampes

Trouvaille de:	Chalo St Mars	Etampes	Etréchy	Lardy	Méréville	Saint-Hilaire
Enfouis vers:	879,884	XII ou XIII ^{ém}	840-850	inconnu	840-845	1040-1060
Provenance /Quantité	3 à 400	inconnu	6	inconnu	25	env 136
Denier au temple	1 Louis le pieux				5 den***2den*	
Amiens	11 deniers*					
Angers	1 denier*					
Arras	2 deniers*					
Attigny	1 denier*					
Auxerre	1 denier**					
Bayeux	1 obole*					
Blois	4 deniers*					
Cambrai	2 deniers*					
Chartres	17 deniers*		1 denier*		1denier*	9den 3ob.*
Chateau landon	1 denier*					
Chelles	1 denier*					
Le Mans	14 den. 2 oboles*	x deniers*				
Curtisasonien	24 den 2 oboles*					
Laon	15 deniers*					
Lisieux	1 denier*					
Marsal	1 denier***					
Meaux	1 denier*					
Melun	1 denier*					
Mouzon	2 deniers*					
Nantes	1 denier*					
Orléans	17 deniers*		2 deniers*		12 deniers*	15 den. 10 ob.**
Deniers du palais	(3 d. 1 o.) (1d.)***					
Paris	15 deniers*					91 den. 7ob.***
Quentovic	16 den. et 2 ob*					
Reims	31 deniers*					
Rouen	17 den. et 2 obol*					
Saint Denis	3 deniers*					
Saint Gery	1 denier*					
Saint Pierre de Corbie	2 deniers*					
Saint Quentin	2 deniers*					
Sens	1 denier*					
Soissons	11 deniers*					
Talau	2 deniers*					
Tongre	1 denier*					
Tours	1 deniers****					
Tours	1 denier					
Aquitaine			3 oboles*		3 ob* 2ob**	
Anjou						1 denier****
Indéterminées	2 deniers et. 1 ob					
Gérard NIQUET d'après Jean DUPLESSY Trésors monétaires B.N. 1985	* Charles le chauve **Carloman ***Louis le germ	*Herbert	*Charles le chauve	monnaies carolingiennes	*Charles le chauve **Pépin II d'Ac ***Louis le Pie	*non précisé **anonyme ***Henri 1er ****Geoffroi II

- L'abandon des effigies royales par les Carolingiens, en même temps qu'un recentrage des profits liés à ces émissions.
- L'apparition des monogrammes, véritables signatures reconnaissables par tous, lettrés ou illétrés.
- L'imitation du type orléanais avec les premiers Capétiens, ainsi que l'arrivée d'un type original, au grand E, sous Louis VI et VII.
- Enfin l'abandon par Philippe Auguste et ses successeurs d'un type local au profit d'un type parisien ou tournois.

La constante de cette évolution est l'assise de l'autorité royale par ce que véhicule la monnaie au-delà de sa valeur d'échange. La valeur de signe, dépassant la valeur d'usage. D'ailleurs, la difficulté que nous avons à savoir qui utilisait ces deniers et oboles, ainsi que leur pouvoir d'achat est liée à l'incomparable mode de vie des gens de cette époque. Comme le dit Marc Bloch ³² : « *La société de ce temps n'ignorait, certes, ni l'achat ni la vente. Mais elle ne vivait pas comme la notre d'achat et de vente... De même pour cette autre marchandise qu'est le travail humain : la corvée fournissait plus de bras que le louage d'ouvrage. En un mot, l'échange, au sens strict, tenait dans la vie économique moins de place sans doute que la prestation.* »

Nous voici, à la fin de cette étude, avec le sentiment d'avoir soulevé à peine le voile de l'oubli, juste de quoi retirer un peu de poussière, sur une vitrine de musée. L'accès à l'histoire par un de ses aspects les plus techniques est un travail passionnant mais le risque est grand de n'intéresser que les techniciens. J'espère ne pas avoir failli à ma tâche qui était d'initier le plus large public, sans trahir la vérité historique. Il reste encore beaucoup de questions sans réponses et sans doute un travail important au niveau de la recherche archéologique, complètement indispensable à la numismatique pour expliquer des périodes où les textes font défaut. La porte est ouverte à de nouveaux travaux qui j'espère viendront compléter ma modeste présentation.

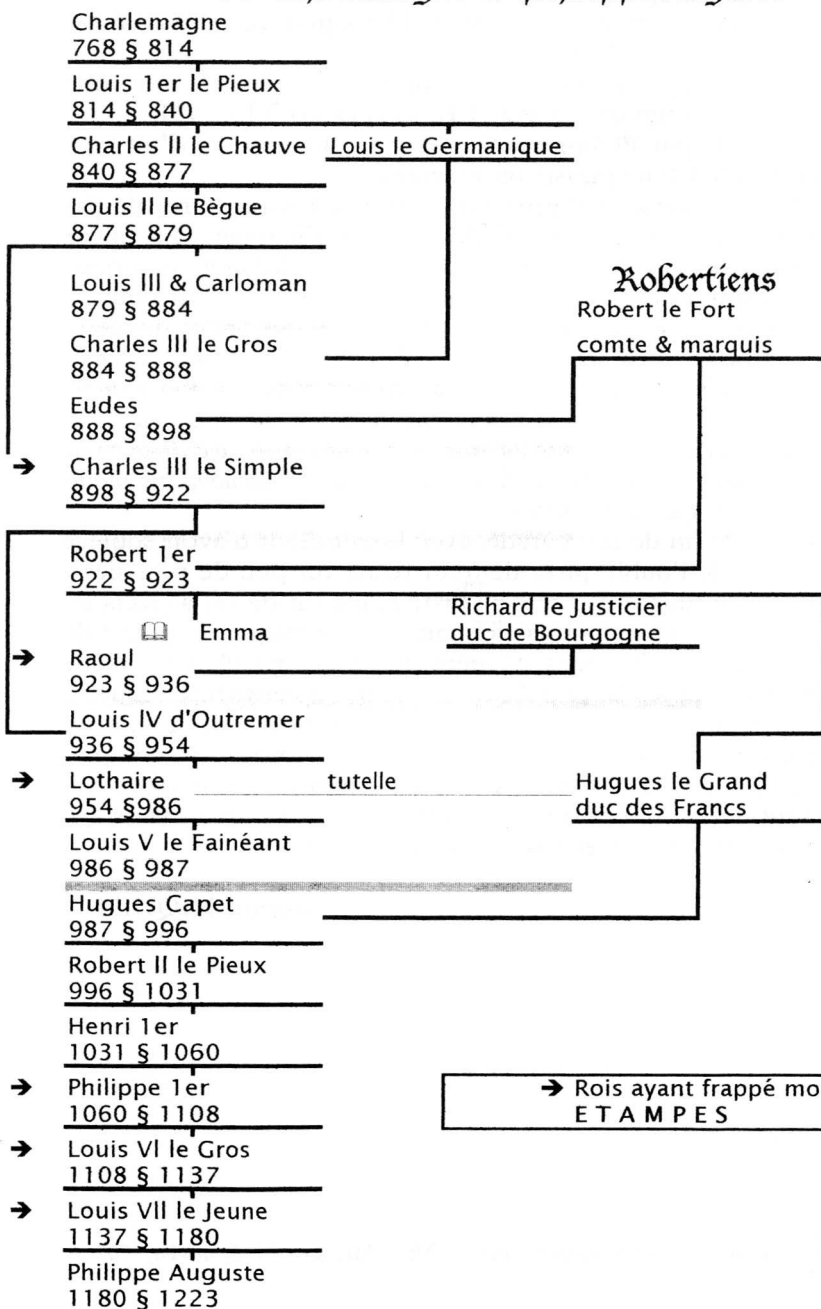
Gérard NIQUET

32. Marc BLOCH, *La société féodale*. Paris, Albin Michel, 1968, in-16, 702 p. (p. 108-109).

ANNEXES

I

Généalogie des rois de France de Charlemagne à Philippe Auguste



→ Rois ayant frappé monnaie à
ETAMPES

II

Dom Basile Fleureau
Chapitre XXVII page 102

Divers Privilèges accordez aux habitans d'Estampes par le Roy
Louis VII

Dès la première année que le Roy Louis VII règna seul en France, il accorda quatre privilèges considérables aux habitans d'Estampes.

Le premier que de toute sa vie il ne ferait ny ne souffrirait que l'on fit aucun changement à la monnoye, dont ils usoient, et qui avait cours parmi eux, tant en son poids qu'en sa valeur ; à condition qu'ils luy paioient tous les trois ans cent livres de la même monnoye ; et que s'il arrivoit que l'on y fist quelque altération soit au poids, ou à la matière, sur les plaintes qui luy en seroient faites, il la feroit éprouver, et si on trouvoit qu'elle eût été altérée, il puniroit selon leur avis celui qui auroit commis le crime. Et pour une plus grande assurance qu'il entretiendroit ce qu'il leur promettoit, il voulut que Luc de Malle, Chevalier, leur compatriote fût caution de sa parole. Il s'ensuit de ce que je viens de remarquer :

Premièrement, qu'il y avoit une monnoye particulière à Estampes ; et il s'en voit encore aujourd'hui, des empruntes. Monsieur Boutroüe Conseiller en la Cour des Monnoyes à Paris, qui en fera voir des figures dans un Traité des anciennes monnoyes, qu'il se dispose de donner bien-tôt au public. Il y en a de différentes sortes, sur quelqu'une desquelles est le portrait du Roy, avec ces paroles au tour en lettres gothiques : Lodoicus Rex Francorum : Et sur le revers, une montagne avec un château au dessus, et ces paroles Castello Stempis. En second lieu il s'ensuit que les habitans d'Estampes obvièrent par l'obtention de ce privilège, aux grands et pernicieux désordres que le changement de monnoyes cause au public par la faiblesse du poids, ou le mélange de matières, et cela est de si grande conséquence, que le concile célébré à Rheims, l'an 813 au mois de May, ne jugea pas indigne de son soin, de faire supplier l'Empereur Charlemagne de réformer ceux qui s'y étaient glissez, en faisant observer les Ordonnances de Pépin son père sur ce sujet. Et notre Histoire de France a depuis remarqué que le Roy Philippe le Bel pour s'être trouvé mal d'avoir affaibli la monnoie, enjoignit par testament à son fils, Louis Hutin, de ne point l'altérer. Et celle d'Amé VIII du nom, dernier Comte et premier Duc de Savoye, et depuis fait Pape au concile célébré à Bâle, l'an 1439, nommé Félix V dit qu'en laissant les Etats à son fils aîné Louis, ce fût à condition, qu'il n'apporterait aucun changement à la monnoie, sans son exprés consentement.

Le second privilège que le Roy Louis VII accorda aux habitans d'Estampes fut de vendre leur vin quand il leur plairoit, sans en pouvoir être empêchez par qui que ce fût que lorsqu'on vendroit le sien.

Le troisième, qu'il leur accorda en veuë du soulagement de l'âme de son père et de ses prédécesseurs, fut l'exemption de payer un septier de vin au Prévôt et autant à son Lieutenant et à ses serviteurs, qu'ils avoient coûtume de prendre de chaque Bourgeois qui vendoit son vin à pot (le septier de vin selon de Breul en ses annales de Paris, page 148, font 6 pintes de vin, d'autres disent qu'il en contient huit). Et en quatrième lieu, il deffendit aux crieurs de vin de refuser aux habitans d'Estampes, de quelque qualité qu'ils fussent, Gentils-hommes, Ecclésiastiques, ou autres, des mesures pour vendre leur vin lorsqu'ils leur en demanderoient, et leur enjoignit de ne rien prendre pour leur droit, de plus que ce que l'on avoit accoûtumé d'ancienneté de leur payer.